

DAMOCLÈS

- L'effondrement de l'ordre bipolaire annonce-t-il la fin de l'ordre militaire ?
par M. Bertrand & E. de La Maisonneuve
- La politique de sécurité en Méditerranée Europe-Maghreb : vers une frontière armée ? par B. Ravenel

Notes de lectures...



EXPORTATIONS D'ARMES :
***Vers un Code
de conduite européen ?***

REVUE DE RÉFLEXIONS ET D'ÉCHANGES SUR LA PAIX,

LE MOT DE L'ÉDITEUR

C'est avec beaucoup de retard que ce numéro vous parvient. Nous vous prions de nous en excuser par avance. Un retard dû pour une large part à l'obligation dans laquelle nous nous sommes trouvés de déménager les bureaux du CDRPC. Ce qui n'a pas été une mince affaire.

Le CDRPC vous présente tous ses meilleurs vœux pour l'année 1998.

L'équipe de Damoclès

Jean-Pierre Lanvin nous a quitté le 31 décembre 1997 à l'âge de 73 ans. Infatigable artisan de paix — depuis qu'étudiant il avait croisé sur sa route Lanza del Vasto et les compagnons de l'Arche.

Opposant de la première heure, il sera de tous les combats pour la justice et la vérité : refus de la guerre d'Algérie, de la bombe atomique, soutien aux réfractaires à l'armée, aux Bosniaques, aux Algériens, etc.¹

C'est ainsi que, tout naturellement, il accompagnera, avec sa curiosité toujours en éveil, la vie du Centre.

Que Christiane reçoive ici l'assurance de toute notre amitié.

1) Les lecteurs de *Damoclès* pourront lire dans le n° 67 (4^{ème} trimestre 1995, pp. 32-37) un article de Jean-Pierre retraçant les actions de « l'humble bataillon des militants de base qui se sont engagés vaillamment contre la fatalité nucléaire ».

SOMMAIRE

• Actualités Les dépenses militaires pour 1998 3	Intervention d'Eric de La Maisonneuve 33
• Résumé Moruroa et nous 8	• La vie du Centre 39
• Appel Annulation du programme de simulation nucléaire 12	• Europe-Maghreb (2) Vers une frontière armée ? 40
• Etude Les matériels français de sécurité et de police 16	• Convention d'Ottawa L'interdiction des mines antipersonnel 52
• Exportations d'armes La conférence de Stockholm 23	• Mémoire Recrutement des forces armées : Modèle républicain et tradition prussienne 60
• Journée d'étude L'effondrement de l'ordre bipolaire annonce-t-il la fin de l'ordre militaire ? Intervention de Maurice Bertrand 29	• Hommage Bengt Danielsson, le refus de la colonisation nucléaire 73
	• Notes de lecture 78
	• Bulletin d'abonnement 83

DAMOCLÈS

REVUE TRIMESTRIELLE DE RÉFLEXIONS ET D'ÉCHANGES
SUR LA PAIX, LES CONFLITS ET LA SÉCURITÉ MUTUELLE

Responsable de la rédaction :
Patrice Bouveret

Comité de rédaction :
**Bruno Barrillot, Patrice Bouveret,
Belkacem Elomari, Bernard Ravenel,
Michel Robert, Jean-Luc Thierry**

187 montée de Choulans 69005 Lyon
Tél. 04 78 36 93 03 — Fax : 04 78 36 36 83
e-mail cdrpc@asi.net.fr

Ont participé à ce numéro :

Bruno Barrillot
Maurice Bertrand
Patrice Bouveret
Christian Brunier
Belkacem Elomari
Eric de La Maisonneuve
Bernard Ravenel
Michel Robert
Patrick Teil

La reproduction des articles est autorisée à condition d'en indiquer la source et de nous faire parvenir un exemplaire de la publication.

DAMOCLÈS est édité par le **Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits**.

ACTUALITÉS

Les dépenses militaires françaises pour 1998

Cette année, les commentaires sur le budget de la défense pour 1998 seront centrés principalement sur les dépenses nucléaires. Le contexte international nous y invite. La signature du traité de non-prolifération et du traité d'interdiction des essais nucléaires, la décision de la Cour internationale de Justice, le rapport de la Commission Canberra, la déclaration des généraux et amiraux, conduisent vers une perspective d'élimination des armes nucléaires. La présentation des données budgétaires nucléaires militaires françaises montrera, si besoin est, qu'il reste encore du chemin à faire pour que notre pays se situe dans le courant de l'histoire.

Bruno Barrillot

Le projet de budget de la défense pour l'année 1998 se monte à 238,2 milliards de francs, soit 103,72 milliards pour le fonctionnement, 81 milliards pour les équipements et 53,6 milliards pour les pensions militaires. Selon les rapports parlementaires consacrés au budget de la défense, les dépenses militaires de la France sont en baisse de 2,1 % en francs courants et de 3,5 % en francs constants par rapport au budget voté pour 1997.

Lors du vote du budget à l'Assemblée nationale, certains députés de droite se sont élevés contre ce budget qui ne respectait pas les engagements de la loi de programmation 1997-2002. Ils ont réclamé que l'année 1998 constitue une "entorse" provisoire qui devrait être "réparée" par des augmentations du budget de la défense les années suivantes. Outre le fait que depuis 1960 (date de la première loi de programmation) jamais une loi-programme n'a été respectée, le rapporteur socialiste du budget de la défense Jean-Michel Boucheron¹ estime que la loi de programmation doit être révisée ou qu'une nouvelle loi-programme doit être adoptée en fonction d'un nouveau

Livre blanc, dont la dernière édition, datant du gouvernement Balladur, est actuellement dépassée.

Le rapporteur socialiste n'est pas un fanatique de la réduction des dépenses militaires mais il pense qu'un débat parlementaire est indispensable pour fixer le niveau de nos dépenses militaires sur une période longue et permettre aux états-majors et aux industriels de s'ajuster aux décisions politiques.

L'examen du budget pour 1998, tel qu'il a été voté par les députés confirme cette proposition de Jean-Michel Boucheron. En fait, les "économies" réalisées sont liées à des étalements de programmes plutôt qu'à des annulations pures et simples. On ne renonce ni aux simulations des essais nucléaires, ni aux chars Leclerc et encore moins au Rafale, probablement parce qu'on ne veut pas trancher dans le vif et provoquer des contre-coups dans le monde politique comme dans les milieux industriels et syndicaux.

La tenue d'un véritable débat sur la sécurité de la France, au niveau parlementaire et de l'opinion, devient nécessaire, non seulement pour remettre notre pays face à la réalité stratégique mondiale, mais également pour gérer sainement nos dépenses militaires qui, en tout état de cause devraient diminuer encore plus nettement.



Budget officiel de la défense

Année	Fonctionnement (titre III)	Equipement (titre V)	Pensions	Budget officiel	% du budget de l'Etat
1994	98 912	103 000	48 730	250 643	16,96
1995	99 323	94 547	49 492	243 362	15,35
1996	100 651	88 941	51 800	241 392	15,11
1997	102 222	88 700	52 416	243 338	15,02
1998	103 722	81 003	53 543	238 268	14,34

Effectifs budgétaires

Année	Total active	Total civil	Total appelés	Total général
1995	298 958	102 164	204 855	605 977
1996	299 130	99 855	201 523	600 508
1997	304 108	74 875	169 525	548 508
1998	310 113	76 241	137 672	524 026
2002	330 012	83 023	27171	440 206

Estimation des dépenses militaires selon le CDRPC

Année	Budget officiel	Anciens combattants	SGDN	Défense civile	Coopération militaire	Dom-Tom	Collectif budgétaire	Total selon le CDRPC	% du budget de l'Etat
1994	250 643	26 876	208	7 625	872	385	5 600	292 208	19,77
1995	243 362	26 938	227	7 884	783	382	4 200	283 776	17,90
1996	241 392	28 367	201	8 290	776	442	5 147	284 616	17,82
1997	243 308	26 842	140	8 212	739	400	3 309	282 981	17,47
1998	238 268	26 018	119	8 084	789	400	—	273 678	16,47

Chiffres arrondis en millions de francs courants, loi de finance initiale
Source : documents parlementaires & banque de données du CDRPC

Le budget de la défense selon le CDRPC

Comme à son habitude, le CDRPC présente sa propre analyse des dépenses de défense de la France. En plus du budget du ministère de la défense, le CDRPC estime que d'autres dépenses imputées dans les budgets d'autres ministères font partie des dépenses de défense. Ce sont :

- les dépenses du ministère des anciens combattants, au titre de l'histoire militaire de la France ;
- les dépenses du Secrétariat général de la défense nationale (SGDN), cellule défense des services du Premier ministre ;
- les dépenses de "défense civile", prélevées sur chaque ministère civil au titre de la préparation de la guerre... ;
- les dépenses de la coopération militaire prélevées sur le budget de la coopération et des affaires étrangères ;
- les dépenses du ministère des Dom-Tom, affectées principalement au fonctionnement du "service militaire adapté", forme du service national proposé à bon nombre de nos jeunes concitoyens des Dom-Tom ;
- les dépenses connues lors du vote en fin d'année du "collectif budgétaire" où sont imputés les surcoûts des diverses opérations extérieures de la France, conduites ou non sous l'égide des Nations unies. Il s'agit de "surcoûts" car une partie des dépenses sont remboursées par les Nations unies.

Les crédits consacrés aux armes nucléaires

Les crédits consacrés aux armes nucléaires pour 1998 sont en baisse par rapport à 1997 : ils passent de 18,8 milliards de francs en 1997 à 16,5 milliards de francs en 1998.

Ces crédits se répartissent en trois grands chapitres :
— 7 milliards (environ) pour les études, recherches, investissements et infrastructures ;
— 4,1 milliards (environ) pour les fabrications ;
— 4,5 milliards (environ) pour le maintien en condition opérationnelle des armes.

Les principaux bénéficiaires de ces crédits nucléaires sont la Direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique (Dam-CEA), la Délégation générale pour l'armement (DGA), les sociétés Aérospatiale, SEP, Dassault-Aviation et la Direction des constructions navales (DCN).

Les crédits du CEA militaire

La Dam-CEA qui effectue les recherches, fabrique et entretient les têtes nucléaires des armes et effectue les recherches sur les réacteurs des sous-marins voit son budget passer de 6,8 milliards de francs en 1997 à 6,59 milliards pour 1998. Selon le rapport général du budget d'équipement de la défense de Jean-Michel Boucheron², pour la prochaine année, le CEA pourra dépenser :

— 1,4 milliard pour l'acquisition et l'entretien des matières nucléaires (plutonium, uranium enrichi, tritium principalement) ;

— 4,5 milliards pour la fabrication des têtes nucléaires (principalement les têtes nucléaires TN75 pour les sous-marins de la nouvelle génération et pour la future tête de l'ASMP "amélioré" ;

— 0,6 milliard pour la propulsion nucléaire.

Mais ces chiffres du CEA ne sont pas si clairs : ils sont inscrits dans le budget d'équipement du ministère de la défense mais une partie des crédits sont utilisés pour le fonctionnement des laboratoires et installations de la Dam-CEA. Cette "obscurité" permet de camoufler les sommes consacrées réellement à l'acquisition des matières nucléaires dont on nous affirme depuis longtemps que les stocks sont suffisants (l'usine plutonium de Marcoule et l'usine d'enrichissement de l'uranium militaire de Pierrelatte étant fermées). Il est probable que les crédits d'acquisition des "matières nucléaires" sont en grande partie consacrés à la fabrication du tritium (élément nécessaire aux têtes thermonucléaires des armes) dans les réacteurs Célestin I et Célestin II de Marcoule et qui sont "propriétés" du CEA.

L'obscurité financière des crédits du CEA est encore renforcée par les données d'un autre rapport consacré au nucléaire militaire dans le budget 1998. Ce rapport, curieusement confié dans un domaine aussi sensible au député RPR Galy-Dejean³, souligne combien le consensus gauche-droite semble s'être renoué sur la dissuasion nucléaire. Le rapport Galy-Dejean indique que l'ensemble des crédits transférés du budget de la défense au CEA atteindra 7,138 milliards de francs en 1998, soit 548 millions de francs de plus que ceux indiqués par le rapport Boucheron. On peut supposer que ce supplément de crédit est prévu en partie pour le financement des restructurations de la Dam-CEA, mais ce n'est qu'une supposition.

L'effectif des employés du CEA qui travaillent au programme militaire passent de 4 983 personnes en 1997 à 4 829 personnes en 1998, soit une diminution de 154 emplois qui, étant donné l'âge moyen du personnel du CEA doit correspondre à des mises à la retraite sans remplacement. En raison du programme des simulations, le CEA annonce qu'il va procéder à une politique d'embauche de jeunes techniciens et ingénieurs.

Sur les huit sites dont disposait la Direction des applications militaires, deux sont fermés (Centre d'expérimentation du Pacifique et Centre de Vaujourn) et celui de Limeil-Valenton sera fermé fin 1999. La Dam-CEA sera donc composée, à cette date, des Centres de Bruyères-le-Châtel, Valduc, Le Ripault, Moronvilliers et Le Barp.

Les démantèlements des armes nucléaires

Selon les décisions du président Chirac annoncées le 22 février 1996, les démantèlements des missiles Hadès et des missiles du Plateau d'Albion et des usines de Pierrelatte et de Marcoule ont commencé.

Concernant les Hadès, les 32 têtes qui étaient stockées à Suippes ont été transportées à Valduc pour leur démontage qui doit s'achever fin 1997. Les matières nucléaires sont retraitées et réutilisées dans le circuit de fabrication des armes nucléaires à Valduc tandis que les vecteurs (missiles) ont tous été détruits au CAEPE, organisme dépendant de la DGA, à Saint-Médard-en-Jalles près de Bordeaux. Les camions porteurs des Hadès sont en voie de reconversion en porte-conteneurs. Le démantèlement doit être achevé à mi-1998. Il aura coûté pour la période 1996-1998 la somme de 98 millions de francs.

Concernant les missiles du Plateau d'Albion, le démantèlement complet est prévu pour la fin 1998. Les opérations sont plus délicates et font entrer en compte le Service de protection radiologique des armées : les 18 sites d'implantation des missiles seront considérés par la suite comme des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Le démantèlement prévoit également la suppression du Cofas (Centre d'opérations des forces aériennes stratégiques) du Mont-Verdun (près de Lyon), des moyens de transmissions associés du Mont-Ventoux et de certaines installations du centre d'essais des Landes. Le coût total prévu pour le démantèlement d'Albion se monte à 268 millions de francs.

L'arrêt définitif de la dernière installation d'enrichissement d'uranium pour les besoins militaires, à Pierrelatte, sera effectif fin 1997. Le démantèlement de l'usine commencera en 1998 et s'étalera jusqu'à 2002. Le coût estimé se monte à 1,8 milliard de francs. Les installations de Marcoule qui fabriquaient le plutonium militaire ont cessé de fonctionner pour la défense en 1992, mais, jusqu'à fin 1997, elles ont continué à servir pour le retraitement de combustibles provenant de réacteurs civils. L'arrêt définitif prévu fin 1997 permettra de lancer les opérations de récupération des matières nucléaires présentes. Selon le CEA qui ne pêche pas par excès de précision, le démantèlement de l'usine plutonium se prolongera sur plusieurs dizaines d'années et pourrait avoir un coût supérieur à 30 milliards de francs. Etant données les réductions de budget, les opérations de démantèlement de Marcoule et de Pierrelatte seront réduites au minimum en 1998.

Quant à la fermeture du Centre d'expérimentation du Pacifique, elle se poursuit. Les équipements spécifiques associés aux essais nucléaires ont été rapatriés par le CEA tandis que le reste des bâtiments et installations sur Moruroa ont été "démontés" (selon le rapport parlementaire Galy-Dejean) ou plutôt détruits et "océanisés" selon les travailleurs polynésiens employés par le CEP. Il ne restera que les pistes d'atterrissage, les installations portuaires et les trois postes d'enregistrement avancés qui constituent de telles masses de béton qu'il semble trop coûteux de les détruire. Quelques bâtiments et installations resteront pour abriter la section de la Légion étrangère qui sera chargée de la surveillance des atolls et les quelques scientifiques et techniciens qui séjourneront parfois pour le maintien en état des équipements de surveillance radiologique. Le rapport Galy-Dejean note déjà que depuis de nombreuses années, « toutes les zones des atolls répondent aux normes d'accès au public prescrites



Un rapport parlementaire sur les déchets nucléaires militaires français

Le 11 décembre 1997, le député socialiste Christian Bataille rendait public un rapport — annoncé depuis dix-huit mois — sur *Les déchets nucléaires militaires*. Ce rapport comporte deux grands thèmes : les déchets de fabrication des armes nucléaires générés par les activités de la Direction des applications militaires du CEA et les conséquences des essais nucléaires français.

Ce rapport, publié sous l'autorité de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, cite à plusieurs reprises le livre de Bruno Barrillot et Mary Davis *Les déchets nucléaires militaires français* et celui de Bruno Barrillot, *Les essais nucléaires français. Conséquences sur l'environnement et la santé*, tout en critiquant leur « parti pris délibérément antinucléaire ». Néanmoins, si on lit bien le rapport, la plupart des questions soulevées par nos deux livres sont reprises dans le rapport. Christian Bataille demande la levée du secret-défense sur les déchets militaires, une gestion plus transparente des déchets nucléaires du CEA, une véritable enquête épidémiologique en Polynésie. Il reconnaît que les Polynésiens n'ont été ni consultés et que la démocratie a failli lors de la cession des atolls pour effectuer les essais nucléaires.

Le député considère que les atolls de Moruroa et de Fangataufa sont à considérer comme des sites de stockage de déchets radioactifs à haute activité et à longue vie pour lesquels il faudrait poser la question de l'application des normes en vigueur pour les sites civils similaires. Il propose que ces deux atolls soient définitivement condamnés et qu'ils « devront rester à tout jamais inhabités »...

Christian Bataille propose qu'une délégation interministérielle ait la responsabilité de « l'aval du cycle nucléaire », évitant ainsi que chaque ministère concerné (santé, défense, environnement, industrie) ayant aujourd'hui son mot à dire sur les questions nucléaires neutralise les autres pour "enterrer" les dossiers.

Ce rapport est bien évidemment moins complet et précis que les livres publiés par le CDRPC, mais il apporte des confirmations et certains éléments complémentaires. On regrettera qu'il n'aborde que partiellement les démantèlement de sites nucléaires militaires, omettant la gestion future des sous-marins nucléaires qui sont ou vont être déclassés et celle du combustible des réacteurs de ces sous-marins. D'autre part, on comprendra qu'un député soit modéré dans ses critiques vis-à-vis de ceux qui ont eu à gérer le dossier nucléaire militaire : mais doit-on passer sous silence le fait que la règle générale du CEA et des armées était de s'affranchir des lois applicables dans le domaine civil, y compris de la plus récente loi sur la gestion des déchets du 30 décembre 1991 dont Christian Bataille était lui-même le promoteur ?

Bruno Barrillot

Le rapport Boucheron note que, pour 1998, le budget militaire prévoit 385 millions de francs qui seront versés au titre des compensations au Territoire de la Polynésie française. Si l'on lit entre les lignes, cela signifie que plus de 500 millions de francs devront être prélevés du budget général de l'Etat pour arriver aux 900 millions de francs annuels promis par la France à la Polynésie au titre des compensations.

Les simulations : une occasion manquée

Sans revenir dans le détail sur le programme de simulation des essais nucléaires (voir *Damoclès* n° 73), rappelons que la promesse d'annulation de ce programme faite par le candidat Jospin est passée aux oubliettes. La nouvelle majorité "plurielle" — socialiste, communistes et Verts — avait fait unanimement campagne contre les simulations : elle a réussi ce tour de force parlementaire de laisser adopter pour 1998 une somme de 1,711 milliard de francs en crédits de paiements pour ces essais "en laboratoire", soit 67 millions de plus que pour le budget voté par la droite en 1997 ! Il faut cependant concéder que le député communiste Bernard Birsinger avait bien rappelé, lors des débats parlementaires sur le budget, la promesse de Lionel Jospin, mais le groupe communiste s'est finalement abstenu lors du vote final du budget de la défense, sans même proposer un amendement demandant l'annulation des crédits pour la simulation.

Faut-il voir dans ce volte-face un nouveau signe du consensus gauche-droite en faveur du maintien de la dissuasion nucléaire ou un simple revirement dont la gauche nous a habitués en matière de défense depuis 20 ans ? En tout cas, au niveau parlementaire, le "consensus" est revendiqué par la bouche du député socialiste Paul Quilès, actuel président de la Commission de la défense à l'Assemblée nationale. Lors du débat budgétaire, le 12 novembre, ce dernier déclarait : « Il semble que le consensus existe sur quatre nécessités : celle de conserver une force de dissuasion ; celle de garder une posture de dissuasion, ce qui condamne les doctrines d'emploi ; celle de créer un lien entre force nucléaire française et défense européenne ; celle de trouver un équilibre entre dissuasion et désarmement. »⁴

A terme, l'annulation des simulations aurait signifié le non-renouvellement de l'arsenal nucléaire français puisqu'on renoncerait à la modélisation des têtes nucléaires devant remplacer celles qui sont actuellement en service. C'est bien ce que laisse entendre le ministre de la défense, Alain Richard, lors du même débat parlementaire, enterrant par là-même la promesse de Lionel Jospin : « Des économies importantes sont demandées au CEA. Elles ont été élaborées en concertation étroite avec cet organisme. Elles ne remettent pas en question le programme de simulation qui est, après notre engagement d'abandon des essais nucléaires, la condition de la crédibilité d'une dissuasion indépendante. La réalisation du laser mégajoule suivra donc son cours et je souligne que ce programme constitue un potentiel de recherche et d'avancées théoriques et technologiques considérables. »⁵

6 en matière de radioprotection ». Comme le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) n'est pas encore publié et que le public n'est pas admis à Moruroa, nous sommes dans l'obligation de croire sur parole le député...

Le budget pour 1998 prévoit une dotation de 343 millions de francs pour les opérations de démantèlement du CEP et il est prévu, par la suite, de consacrer 10 millions de francs par an à la surveillance du site de tir.

Etat des forces nucléaires françaises au 1^{er} janvier 1998

Armes	Vecteurs	Têtes	Puissance tot (Mt)	Portée (km)
SNLE				
<i>Tonnant</i>	16xM4	96 (TN 71)	14,4	6 000
<i>Indomptable</i>	16xM4	96 (TN 71)	14,4	6 000
<i>Inflexible*</i>	16xM4	96 (TN 71)	14,4	6 000
<i>Triomphant</i>	(16xM45)	96 (TN75)	9,6	6 000
<i>Téméraire</i>	(16xM45)	96 (TN75)	9,6	
<i>Vigilant</i>	(16xM45)	96 (TN75)	9,6	
	sous total	288	38,4	
Autres armes nucléaires				
3 escadrons Mirage 2000N	45xASMP	45 (TN81)	13,5	2 750
2 flottilles Super-Etendard	24xASMP	20 (TN81)	6	650
	Total	353	57,9	
* <i>Inflexible en grand carénage au Bassin 10 de Brest (retour en service début 1999)</i>				
<p>SNLE NG <i>Triomphant</i> : troisième mission en mer fin 1997-début 1998 SNLE NG <i>Téméraire</i> : essais en mer à Brest à mi-1998 ; mise en service en avril 1999 SNLE NG <i>Vigilant</i> : mise en service en décembre 2003 SNLE NG n° 4 : commandé en 2000 ; mise en service annoncée pour juillet 2007 Cette commande du quatrième SNLE NG en 2000 nécessitera le maintien en service de l'<i>Inflexible</i>. M51 : mise en service en 2010 avec la TN75, puis en 2015 avec la TNN ASMP "amélioré" : disponible en 2008 sur Mirage 2000 N (et éventuellement Rafale)</p>				
Retrait du service et démantèlements prévus :				
Missiles du Plateau d'Albion : démantèlement à partir du 16 septembre 1996 jusqu'en 1998 Hadès : démantèlement à partir de 1996 jusqu'en 1997 Mirage IVP : désarmés en juillet 1996 <i>Redoutable</i> : retiré du service en 1991 <i>Terrible</i> : retiré du service en juin 1996 <i>Foudroyant</i> : retiré du service à partir de mi-décembre 1997 <i>Indomptable</i> : retiré du service à la fin 1999 <i>Tonnant</i> : retiré du service en décembre 2002 <i>Inflexible</i> : retiré du service en 2008				

© CDRPC 1997

Après l'arrêt des essais, l'annulation des simulations aurait placé la France dans un véritable processus de désarmement nucléaire. L'échéance de l'élimination des armes nucléaires étant en vue, d'autres opérations de démantèlement ou des annulations de programmes pourraient être rendus possibles. Sur le plan diplomatique, la France aurait pu prendre alors la tête d'un mouvement général, conforme à l'article VI du Traité de non-prolifération (TNP), vers l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires.

On comprend mal qu'un gouvernement qui dispose d'un crédit favorable tant au niveau intérieur qu'international se prive d'une telle occasion de prendre date pour « un monde exempt d'armes nucléaires », selon le vœu

de Michel Rocard introduisant l'édition française du rapport de la "Commission Canberra". ▲

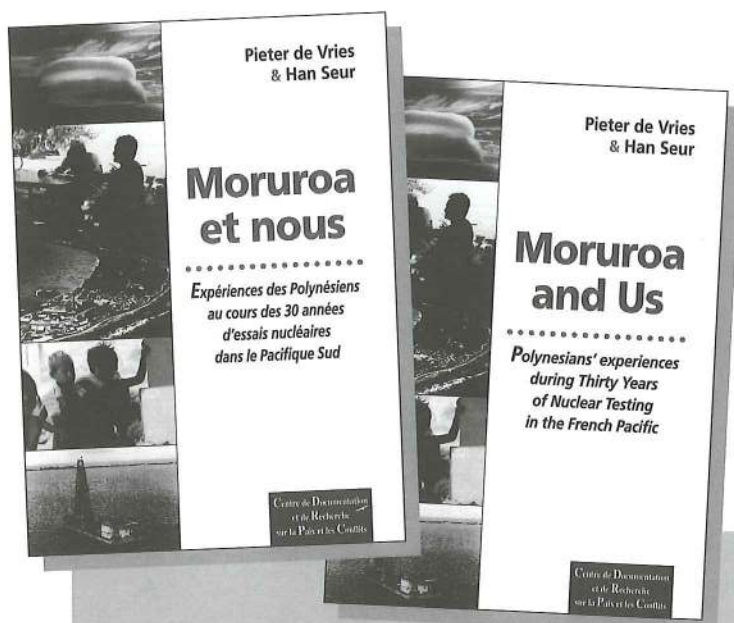
- ● ● ●
- 1) Jean-Michel Boucheron, *Rapport Assemblée nationale*, n° 305 (PLF pour 1998, Annexe 40).
 - 2) *Idem*, p. 89 et suivantes.
 - 3) René Galy-Dejean, *Avis Assemblée nationale*, n° 308 (PLF pour 1998, Tome II).
 - 4) *Journal officiel*, Assemblée nationale, Débats parlementaires, 2^e séance du 12 novembre 1997, p. 5692.
 - 5) *Idem*, p. 5718.



RÉSUMÉ Moruroa et nous

Expériences des Polynésiens au cours des 30 années d'essais nucléaires dans le Pacifique Sud

Face à l'impossibilité d'obtenir des données fiables et crédibles de la part des autorités qui ont depuis plus de 30 ans éludé le problème, des représentants de la "société civile" polynésienne — en particulier l'Eglise Evangélique de Polynésie française et le réseau Hiti Tau — avec le soutien de l'organisation Solidarité Europe Pacifique et du CDRPC, ont mené une enquête indépendante sur les conséquences des essais nucléaires. Les résultats de cette enquête ont été rendus public en octobre dernier.



Introduction

Une équipe composée de membres de l'ONG polynésienne Hiti Tau, de l'Eglise Evangélique de Polynésie française, et de deux sociologues néerlandais de l'Université de Wageningen (MM. Pieter de Vries et Han Seur), ont poursuivi en 1996 des recherches sur les effets des essais nucléaires français sur la santé et le bien-être des anciens travailleurs affectés sur les sites des essais, et des autres insulaires habitant à proximité de Moruroa et de Fangataufa (sites où ont eu lieu les essais).

C'est la première fois depuis le début des essais nucléaires en 1966 que les anciens travailleurs font l'objet d'une étude indépendante. Le nombre exact de Polynésiens qui ont participé à ce programme d'essais nucléaires français n'est pas connu officiellement, mais l'on estime qu'il se situe entre 10 000 et 15 000 personnes. Sur la base d'une étude représentative faite auprès de 737 anciens employés qui ont travaillé sur place, on peut arriver à une évaluation des conditions de travail et de vie sur les sites d'essais. On a aussi interrogé ces personnes sur ce que voulait bien dire « le nucléaire », tant pour elles-mêmes, que pour leurs familles et leurs communautés.

L'étude sociologique s'est faite en deux temps. Pendant six semaines, de juin à août 1996, eut lieu l'étape qualitative. Pendant ce temps, l'équipe de recherche se forma, en menant une série d'interviews en profondeur avec des anciens employés ayant travaillé sur les sites d'essais, avec des membres d'institutions

L'enquête sur l'expérience des Polynésiens au cours des 30 années d'essais nucléaires dans le Pacifique Sud a été éditée simultanément en français et en anglais.

Elle est disponible auprès du

CDRPC, 187 montée de Choulans, F-69005 Lyon

Chèque à l'ordre du CDRPC, CCP Lyon 3305 96 S

224 pages • 95 FF l'exemplaire + 20 FF frais de port

gouvernementales et non-gouvernementales (syndicats, par exemple), et de partis politiques. En outre, en juillet 1996, deux membres de l'équipe se rendirent à Mangareva, à 400 km de sites d'essais. Sur la base de ce travail et d'autres recherches, un questionnaire fut élaboré en vue d'une étude à grande échelle. Cette étude s'est réalisée en octobre et novembre 1996. Pour des raisons d'ordre logistique, il n'a pas été possible d'étendre l'étude quantitative aux îles Gambier ni aux atolls des Tuamotu (situés tout près des sites des essais). Cependant, une étude qualitative de cas aux îles Gambier figure dans ce présent rapport.

En Polynésie française, les anciens travailleurs n'avaient pas encore eu la possibilité de faire connaître leurs expériences ni leurs doutes, ce qui n'a pu qu'ajouter des sentiments d'anxiété, de peur et d'impuissance au manque d'informations de base au sujet des conséquences des essais nucléaires. En outre, de nombreux travailleurs et habitants des îles avoisinantes craignent pour leur santé, et mettent certaines maladies sur le compte des essais nucléaires (augmentation du taux de cancers, fausses-couches, etc.). Le but de cette recherche était de documenter et de quantifier les anxiétés et incertitudes des Polynésiens au sujet des essais nucléaires, surtout dans le domaine de leur santé. Etant donné le manque de statistiques fiables — tant sur le plan médical qu'épidémiologique — concernant l'état de santé des anciens travailleurs présents sur les sites des essais et d'autres personnes qui ont été exposés aux risques des essais, un choix a été fait, celui d'une approche sociologique. Sur la base d'une description détaillée des conditions de travail et de vie sur les sites des essais, et sur la base d'une recherche qualitative aux îles Gambier, il est possible de procéder à une estimation des types d'activités qui s'imposent dans le but d'éliminer les craintes et les anxiétés courantes aux îles Gambier. Il s'agit en particulier :

- d'offrir des soins médicaux et une assistance légale ;
- de mettre en place les structures qui permettront les recherches nécessaires sur les causes de changements et incidents dont les experts français n'ont pas tenu compte tels la recrudescence de l'empoisonnement ciguatoxique, l'augmentation subite de fausses-couches, de morts-nés, de cancers, et d'autres maladies.

Des recommandations, quant au genre d'organisme qui permettrait de faire face aux problèmes, sont présentées dans ce rapport.

Conditions de travail et de vie sur les sites d'essais

Une grande majorité des Polynésiens qui travaillèrent sur les sites y ont passé plus de deux ans (73 %). Un tiers (33 %) y ont passé plus de dix ans. La motivation première des Polynésiens employés sur les sites était de gagner de l'argent. En effet, les salaires étaient bons, auxquels s'ajoutaient toutes sortes de primes : prime de travail, d'éloignement du foyer, de poussière, de fin de campagne, etc.

La vie sur les sites, telle qu'elle est décrite par une grande majorité des travailleurs polynésiens eux-mêmes, était intéressante, variée, ou même passionnante et seule une minorité (14 %) ont qualifié leur travail de dangereux. Les conditions générales de travail ne furent pas ressenties du tout comme mauvaises. Certainement, de nombreux Polynésiens trouvèrent la vie difficile sur les lieux, puisque leur famille et leur communauté leur manquaient. Il y eut des tracasseries, comme par exemple l'interdiction de manger du poisson frais alors qu'il était si abondant sous leurs yeux, ou de boire de l'eau de coco frais ! Mais la pression du travail était forte, le travail routinier de tous les jours n'était interrompu que par l'expérience mystérieuse des essais qui n'étaient d'ailleurs annoncés qu'au dernier moment.

Plusieurs employés se sont sentis dans une position inconfortable du fait même de devoir travailler sur un site nucléaire avec ses règles complexes d'une part, mais aussi avec très peu d'explications quant à l'étendue et la nature des risques encourus d'autre part. Ils étaient initiés à un système complexe de connaissances sur les sites, y compris un grand éventail de réglementations, qui les rendaient tributaires de décisions à l'intérieur d'un système militaire officiel. Tout ceci était assorti de certaines contradictions au niveau de la discipline. Ainsi, la démarcation de zones contaminées ou non, pouvait changer subitement ; ou bien certains travailleurs recevaient des ordres d'exécuter certaines tâches dans des zones avec une protection que d'aucuns considéraient comme insuffisante ; ou bien d'autres encore recevaient l'interdiction formelle d'y entrer...

A la question de savoir si, pendant leur séjour sur les sites du CEP, ces travailleurs avaient « *passé du temps* » dans des zones probablement contaminées, 49 % ont répondu « *oui* », et 41 % ont dit avoir « *travaillé* » dans des zones probablement contaminées. Ce pourcentage est élevé car la plupart des employés qui ont travaillé dans ces zones probablement contaminées parlaient de la période des essais atmosphériques, soit de 1966 à 1974. Parmi les employés qui ont travaillé dans des zones probablement contaminées, 65 % ont précisé qu'ils avaient souvent travaillé dans de telles zones. Presque 70 % d'entre eux avaient dû porter des vêtements de protection.

Une majorité (54 %) des employés qui ont travaillé dans des zones probablement contaminées, sont d'avis qu'il leur est arrivé, à l'occasion, d'être obligés de faire certains travaux contre leur propre volonté. Ce pourcentage est bien plus bas parmi les travailleurs qui n'ont jamais été obligés d'entrer dans des zones contaminées pour y travailler (37 %).

A la question de savoir à quel genre de risque ils avaient été exposés, environ 21 % de tous les employés répondirent qu'ils avaient été exposés dans des zones « *probablement contaminées* » ce chiffre est notamment plus élevé (38 %).

De nombreuses règles ont été souvent contradictoires et ont eu tendance à changer avec le temps. Par exemple, l'interdiction de manger du poisson frais ! Ceci fut interdit à certaines périodes. Plus tard, cela fut autorisé, mais



pas partout ; c'était autorisé dans la zone-vie, mais pas sur les lieux de travail, nourrissant ainsi les rumeurs selon lesquelles la mer pouvait bien, elle aussi, être contaminée. En dépit de ces réglementations, de nombreux travailleurs des sites étaient tentés d'aller à la pêche et de manger leur prise (55 %). La motivation première en était tout simplement le désir d'améliorer leur ordinaire sur les sites avec du poisson frais. Ou, comme l'a si bien dit quelqu'un là-bas : « *Bien sûr que nous sommes allés à la pêche ; nous sommes des Maohi !* »

Une autre contradiction fut l'interdiction de la consommation d'eau de coco pendant la période des essais atmosphériques, car cela a fait croire aux gens que le sol pouvait être contaminé par radioactivité. Ainsi, on a élagué tous les cocos des cocotiers pour éviter des accidents. Mais de telles décisions n'ont certainement pas été convaincantes.

La santé

Un des soucis majeurs des anciens travailleurs des sites d'essais concerne leur santé propre et celle de leur descendance. Bien que les autorités françaises aient toujours présenté les sites d'essais comme un laboratoire scientifique, une recherche sur les effets à long terme du programme d'essais nucléaires sur la santé des travailleurs sur place n'a jamais été envisagée. D'après les réponses données par les anciens travailleurs sur les sites mêmes, il est possible d'arriver à la conclusion que les autorités françaises ne se sont jamais soucies de rassembler les informations pertinentes sur le sujet. Alors que presque tous les employés, 94 %, ont passé un examen médical avant d'arriver sur les sites et que 65 % d'entre eux ont aussi été examinés pendant qu'ils travaillaient au CEP, seulement 48,5 % ont été examinés à la fin de leur séjour sur les sites.

La nature même des activités sur les sites d'essais est en soi une raison suffisante pour mettre sur pied une étude à long terme sur les conditions de santé de ceux qui ont travaillé sur les sites. De plus comme nous l'avons signalé plus haut, il y a eu des inégalités dans la manière d'appliquer les règles de sécurité.

Outre les questions que soulèvent les règles les plus élémentaires de sécurité, une des découvertes les plus alarmantes de l'étude montre que 10 % des travailleurs étaient des mineurs de moins de 18 ans au moment de leur embauche, et que 6 % étaient des enfants de moins de 16 ans !

De nombreux travailleurs sur les sites d'essais se sont plaints du système de santé. Il n'y avait pas de transparence et les questions posées de savoir si telle ou telle maladie pouvait être mise en rapport avec les activités sur les sites d'essais restent sans réponse, ou ne sont pas prises au sérieux. Le fait que 91,3 % des travailleurs aimeraient qu'une étude médicale indépendante puisse être entreprise démontre le manque de confiance dans le système de santé actuel.

Incidents

L'enquête révèle un nombre de cas spécifiques de personnes qui ont été exposées au risque de contamination radioactive avec des conséquences dramatiques. Certaines de ces personnes sont des anciens travailleurs, mais d'autres ont également été exposés sans le savoir. En voici quelques cas :

— un ancien travailleur de site qui a été exposé à une irradiation au cours d'un travail de décontamination a subi depuis une succession de maux : sa peau n'arrête pas de peler. Plusieurs de ses enfants ont hérité de sa maladie (cf. le chapitre 3, section 24) ;

— un assistant en météorologie, qui a travaillé à Hereheretue en 1968-69, a appris que tous ses anciens collègues sont morts du cancer (cf. le chapitre 3, section 244.5). Il est persuadé qu'ils sont morts d'avoir bu de l'eau de pluie stockée dans un réservoir. Lorsqu'il commença à poser des questions sur ce qui s'était passé à son travail, on l'a déclaré inapte et il a été licencié ;

— un salarié qui a travaillé sur un des sites pendant plus de 20 ans, tomba malade pendant un de ses congés : on a diagnostiqué un cancer du foie. Sa femme entreprit des démarches pour savoir s'il y avait une relation possible entre ses séjours sur les sites et sa maladie, mais personne ne s'intéressa à son cas. On lui refusa même l'accès au dossier médical de son mari. Cet ancien employé mourut pendant les recherches de sa femme, la laissant, elle et ses enfants, dans une situation financière précaire (cf. le chapitre 5, section 1.2) ;

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Moruroa et nous

Le débat à l'Assemblée nationale sur le budget de la défense a donné l'occasion au représentant des Verts — ils n'ont eu droit qu'à deux minutes de parole ! — André Aschieri, de présenter aux parlementaires quelques résultats de l'enquête sociologique, *Moruroa et nous*, qu'il a qualifiée de « sérieuse » soulignant que « la population est inquiète » et demandant au ministre ce qu'il compte faire pour « restaurer la confiance de ces populations et la dignité de la France. Comptez-vous permettre que toute la lumière soit faite [...] ? »

Conformément à une pratique qui a été celle de tous les ministres de la défense — de gauche comme de droite — depuis 30 ans, le ministre Alain Richard a aussitôt démenti et rappelé que la France a fait et fait toujours mieux que les autres puissances nucléaires : « Monsieur le député, je dois vous rassurer totalement et, d'ailleurs rectifier un certain nombre des informations qui vous ont été transmises et qui ne correspondent pas à la réalité. [...] La France est le seul des pays nucléaires à la surface du globe à avoir fait appel spontanément au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et je vous assure que la mission qui est en activité comporte une variété de représentations nationales parmi les scientifiques qui donne une complète garantie qu'aucune des imperfections que la France aurait pu laisser sur ce site ne sera laissée en l'état [...] »

B.B.

Appel aux "anciens" des essais nucléaires français

D'anciens militaires ou personnels civils ayant servi dans le cadre des programmes d'essais nucléaires français au Sahara (Reggane et In-Ekker) ou en Polynésie française (Moruroa, Fangataufa, Hao) rencontrent des difficultés pour faire reconnaître par les organismes militaires compétents l'origine de leurs actuels problèmes de santé. La plupart se disent isolés.

Afin de permettre leur regroupement et la mise en place d'une association spécifique, nous appelons ces anciens militaires ou civils ayant participé aux programmes d'essais nucléaires français à se signaler auprès du RNVA (Rassemblement national pour la vérité sur les accidents à l'armée).

Le RNVA est une association loi 1901 qui a pour objectifs principaux de défendre les intérêts moraux et matériels des victimes et de leurs familles, d'apporter une aide juridique aux familles.

Contact : RNVA, BP 1123, 76175 Rouen Cedex

Merci de faire connaître cet "appel" dans votre entourage.

— une femme qui travailla pour une entreprise de nettoyage de vêtements de protection en provenance des sites, contracta une maladie très contagieuse. On l'a menacé de licenciement au moment où elle a fait un rapprochement entre la contamination radioactive et sa maladie. Au moins un de ses collègues a été envoyé en France pour un traitement médical (cf. le chapitre 3, section 14).

Toutes ces personnes ont ceci en commun : une fois tombées malades, ou après avoir appris des événements très troublants, elles se sont heurtées à un mur d'incrédulité et de manque d'intérêt de la part des experts médicaux français ; quelques-unes subirent même des intimidations de la part des autorités.

Oublier ou ne pas oublier

Lorsque l'on demanda aux anciens travailleurs s'ils considéraient important de poursuivre les discussions sur les conséquences possibles des essais nucléaires sur la santé et le bien-être des familles polynésiennes et de la société en général, ou bien s'ils trouvaient qu'il valait mieux ne plus parler de ce sujet maintenant que les essais nucléaires sont terminés, 83 % des réponses allaient dans le sens de la poursuite des discussions. Un pourcentage encore plus élevé, 91,3 %, répondirent qu'une recherche épidémiologique devrait être entreprise concernant les conséquences des essais nucléaires sur la santé de la population. On ne sera pas surpris d'apprendre que ce sont surtout ceux qui ont travaillé dans les zones contaminées qui ont insisté pour qu'une recherche médicale et épidémiologique en profondeur soit faite.

Une première étape du processus conduisant à une compréhension meilleure et plus ouverte serait l'adoption par les autorités françaises d'une stratégie qui prenne au sérieux l'anxiété manifestée par leurs anciens employés. Soulever le voile du secret, démystifier Moruroa, cela veut dire aussi une recherche médicale indépendante et épidémiologique parmi les anciens employés et leurs familles, ainsi qu'une recherche comparative sur le cancer en Polynésie et la région avoisinante. Au vu du coût

global du programme nucléaire, de son impact sur la société polynésienne, des expériences menées ailleurs — par exemple le programme d'essais nucléaires américains faits au Nevada et aux îles Marshall — il est étonnant que durant les 30 dernières années aucune mesure ne semble avoir été prise dans ce sens, ni que des données ne soient disponibles pour mener à bien une telle enquête.

Pourtant, la fin actuelle de l'ère nucléaire implique que les Polynésiens eux-mêmes jouent un rôle actif. Essayer de répondre aux doutes, aux anxiétés et à toutes les questions encore sans réponse, ne doit pas aboutir à un processus dans lequel les employés et les autres Polynésiens soient transformés, ou se transforment eux-mêmes en complices ignorants mais deviennent actifs plutôt que victimes passives et sans défense !

Aux craintes et aux anxiétés des anciens travailleurs des sites nucléaires s'ajoutent un sentiment de culpabilité qui provient du fait d'avoir participé activement à ce programme d'essais nucléaires. De nombreux travailleurs du CEP se sentent partiellement responsables des conséquences négatives qu'ils constatent sur leur santé et sur l'environnement. On peut même dire qu'aujourd'hui de nombreux anciens travailleurs des sites nucléaires ressentent qu'en échange de l'argent qu'ils ont gagné, ils ont contribué à mettre leurs propres vies et la société en danger, ce qui, pour certains, provoque un sentiment de détresse.

Un premier pas à franchir pour effacer le manque de confiance actuel, c'est que la France prenne ses responsabilités et réponde aux demandes légitimes des Polynésiens.

Un second pas dans le sens d'une guérison des blessures infligées par les essais nucléaires, serait de mettre sur pied un organisme qui pourrait exercer une fonction d'intermédiaire entre les Polynésiens et leurs autorités.

*Papeete (Tahiti), le 3 octobre 1997
Version française par René Ariège*



APPEL

Annulation du programme de simulation nucléaire

En mai 1997, le candidat Jospin, au nom du Parti socialiste, tout en s'affirmant toujours favorable à la doctrine de dissuasion, écrivait : « Aujourd'hui, la crédibilité de notre dissuasion étant assurée, nous estimons qu'il n'est pas utile de lancer un programme de simulation des essais qui serait coûteux, inutile et susceptible de relancer la course aux armements. »¹ Une fois nommé premier ministre, nous l'avons interpellé sur le calendrier de mise en application de cette mesure. Voici la réponse qu'il nous a fait parvenir par le biais du ministère de la défense.

Elle se passe de commentaire !

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

LE CHEF DU CABINET CIVIL

PARIS, le

01 OCT. 97 - 042195

Monsieur,

Comme il vous l'avait été annoncé le 26 août dernier, le cabinet du Premier Ministre a transmis au ministre de la défense votre correspondance de juillet.

Celle-ci a retenu l'attention du ministre de la défense et il m'a chargé de vous apporter les éléments d'information suivants au sujet de la simulation.

La simulation doit permettre, dans le futur, de garantir la sûreté et la fiabilité des armes nucléaires et de maintenir notre capacité de dissuasion au meilleur niveau technologique et sa crédibilité, tout en répondant aux engagements de la France lorsqu'elle a signé le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) dans l'option dite option zéro.

En effet :

- la simulation ne permet pas de concevoir des armes nouvelles,
- les expériences menées sur les lasers ne sont pas des explosions d'engins miniatures.

Enfin, la simulation n'est pas proliférante. Un système de simulation qui ne serait pas fondé sur l'acquis des expériences nucléaires du passé n'aurait pas de valeur. La voie de la simulation n'est donc accessible qu'aux cinq puissances nucléaires ayant déjà effectué un nombre important d'essais et n'est pas un élément de prolifération "horizontale".

Le passage à la simulation ne favorise pas davantage la prolifération "verticale", puisqu'elle ne permet pas de concevoir des engins nouveaux sans essais nucléaires, et que sa portée est limitée au renouvellement des armes actuelles par des versions dites robustes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe YVIN

1) voir le texte complet de la lettre de Lionel Jospin dans Damoclès, n° 72, 2^{ème} trimestre 1997

Appel de scientifiques et d'universitaires pour l'arrêt de tous les essais nucléaires pour un monde sans armes nucléaires, et la reconversion des moyens technologiques au bénéfice de la recherche civile

Qu'ils soient "sous-critiques" ou en "laboratoire", les essais nucléaires militaires deviennent le moyen hypocrite pour la mise au point de nouvelles générations d'armes nucléaires et donc la justification éventuelle de la relance et de l'élargissement de la course aux armements nucléaires partout dans le monde, en contradiction avec le Traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBT), adopté à l'ONU le 23 septembre 1996.

Nous exigeons que les programmes de simulation d'essais nucléaires qu'ils se déroulent aux USA, à Livermore en Californie et à Los Alamos au Nevada, ou en France, au Barp et à Moronvilliers soient annulés. Les moyens technologiques "lourds" tels que les lasers "mégajoule", les ordinateurs "massivement parallèles", les générateurs à rayons X, doivent être réaffectés à des applications exclusivement civiles sous la responsabilité du ministère dont dépendent les grands organismes publics de recherche.

Cela pourrait se faire dans le cadre de grands programmes de recherche socialement utiles à partir du laser mégajoule et des autres technologies associées, avec les personnels issus à la fois de la Direction des applications militaires du CEA, des laboratoires du CNRS et des universités concernées, pour, en particulier l'ouverture de pistes de travail pour neutraliser les déchets nucléaires accumulés depuis de trop nombreuses années, et développer les recherches sur de nouvelles sources d'énergie moins polluantes, en particulier liées à la fusion nucléaire contrôlée. Cela permettrait à terme de donner à la France les moyens d'entrer dans un secteur encore très ouvert du marché international et, par conséquent, porteur d'emplois qualifiés industriels nouveaux.

A partir des applications socialement utiles identifiées, des coopérations européennes et internationales pourraient être envisagées, en particulier avec les scientifiques américains travaillant sur ces questions, afin que les retombées technologiques soient partagées sur tous les continents et dans l'intérêt de tous les peuples, diminuant d'autant les risques d'affrontements.

Nous souhaitons qu'un grand débat public s'ouvre au plus vite sur toutes ces questions, que notre pays respecte ses engagements internationaux (CTBT et TNP), soit à l'initiative de nouvelles mesures en faveur du désarmement et donne la priorité à la recherche civile. △

Initiateurs de l'appel : *Bruno Barrillot (CDRPC, Lyon) ; Dominique Belougne (Université Bordeaux-II) ; Jean-Pierre Kahane (Université Paris-Sud) ; Daniel Schertzer (Université P. et M. Curie, Paris)*

Premiers signataires :

Jean-Paul Aribat (*Bordeaux II*) ; Guy Benit (*Directions des études et recherches-EdF*) ; Peter Bergel (*Center for Energy Research-Salem USA*) ; Bertram Blank (*Bordeaux-Gradignan*) ; Claude Bonnet (*CNRS, Pantin*) ; Francis Carbonne (*INRA/CNRS, Toulouse*) ; J.-L. Charpentreau (*INRS-Castanet-Tolosan*) ; Martine Charpentreau (*Université P. Sabatier, Toulouse*) ; Bruno Courcelle (*Bordeaux I*) ; Yves de Dietrich (*Bordeaux III*) ; Jean Esterle (*Bordeaux I*) ; Christian Gai (*Bordeaux I*) ; Olivier Gebuhrer (*Université Strasbourg*) ; Glyn Goodall (*Bordeaux II*) ; André Jaegle (*président de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques*) ; Pierre Jaeglé (*CNRS, Paris-Sud*) ; Randi Kaarhus (*Norwegian Institute for Urban and Regional Research*) ; Jean-Pierre Kahane (*Paris-Sud*) ; Marc Kreissler (*Bordeaux I*) ; Jean-Claude Lagron (*CNRS, Paris-Sud*) ; Ivan Lavallée (*Paris-8*) ; Olivier Le Gall (*CNRS, Bordeaux I*) ; Olivier Masbernard (*laboratoire de génie chimique UMR 5503, Toulouse*) ; Jacques Mongnet (*secrétaire général de l'AMFPGN*) ; Jean-Pierre Nercam (*Bordeaux III*) ; Michel Olivier (*Bordeaux I*) ; Marc Ollivier (*Institut des sciences mathématiques et*

économiques appliquées, Paris ; Réseau INES) ; Claude Panne (*professeur retraité*) ; Guillaume Petite (*CEA, Saclay*) ; Michel Pouyllau (*CNRS, Bordeaux III*) ; Christine Rosemberg (*CNRS, Toulouse*) ; Guy Simonnet (*Bordeaux II, Inserm*) ; Franck Sureau (*CNRS, Université P. et M. Curie, Paris*) ; Jacques Trelin (*CGT, Conseil supérieur de la recherche et de la technologie*) ; Jennifer Viereck (*Olaranna, Healing Global Wounds, Boulder Creek, USA*) ; Jacqueline Vives (*CNRS, Talence*)

Vous pouvez vous associer à cet appel, en le signant et en le faisant signer, mais aussi et surtout donner votre point de vue et vos propositions pour enrichir cette démarche. Nous vous en remercions par avance. Adressez votre nom, prénom, qualité professionnelle ou sociale, établissement, équipe, à l'un des initiateurs de l'appel ci-dessus :

D. Belougne, e-mail : db@hippocrate.u-bordeaux2.fr
ou au : CDRPC, 187 montée de Choulans, 69005 Lyon
Tél. 04 78 36 93 03 • fax 04 78 36 36 83
e-mail : cdrpc@asi.net.fr



APPEL CONTRE LA SIMULATION Pour un débat

Nous publions ci-dessous les premières réactions à l'appel contre le programme de simulation des essais nucléaires

Vous pouvez sans aucun problème m'associer à cet appel. Toutefois, peut-on poser le problème de l'élimination des déchets nucléaires sans poser simultanément, relativement à court terme, celui du maintien en activité de Superphénix et plus généralement du développement de la filière de surgénération ? Je ne suis pas physicien, j'aimerais qu'on ait un débat scientifique sur la question du nucléaire en tant que source d'énergie dans un contexte de gestion rationnelle des ressources de la planète, dans son contexte environnemental. La fusion thermonucléaire se profile à quel horizon et avec quelles conséquences ?

Ivan Lavallée,

professeur d'informatique à l'Université Paris-8



Dans votre appel vous évoquez les recherches sur la fusion nucléaire contrôlée. Les promoteurs du laser mégajoule au Barp affirment que leur joujou servira AUSSI à cela. Il serait bon de vérifier cela (auprès de qui ???) et d'amender le texte pour préciser qu'il n'y ait pas d'hostilité de principe au laser mégajoule mais seulement à ses applications militaires. Charles Rubia prix Nobel, futur docteur honoris causa de l'Université de Bordeaux a un projet de réacteur propre, etc. Avez-vous une opinion dessus ?

Bruno Courcelle (Bordeaux)



Autre remarque — vous les sollicitez ! — elle concerne la tentative américaine de destruction d'un satellite d'observation par rayon laser, ce n'est pas une arme spécifiquement "nucléaire" mais cela remet en cause certain accord américano-soviétique sur lequel s'était appuyée l'opposition à la "guerre des étoiles" de Reagan ; et par conséquent cela risque de relancer la course aux armes nucléaires. Car si les satellites d'observation sont détruits, la mise en œuvre de moyens d'interception est impossible et la "parade" redevient la saturation des défenses de l'adversaire par des salves abondantes, donc le maintien des stocks, donc l'arrêt de la mise en œuvre des accords Salt-II et le blocage de Salt-III... Cette doctrine a eu cours il n'y a pas si longtemps.

Claude Panne

Je réponds à votre message. J'approuve en tout cas l'orientation qui associe la revendication d'un programme de recherche civile sur le confinement inertiel des plasmas par laser au rejet de la poursuite (même atténuée) d'un programme d'essais nucléaires, y compris sous-critiques. Il est important de savoir qu'un courant existe en France et en Europe en faveur de la mise en chantier d'un programme de recherche sur la fusion thermonucléaire à des fins civiles utilisant les lasers de grande puissance. Un groupe de scientifiques ayant travaillé à la demande de la Commission européenne à Bruxelles sur ce sujet recommande explicitement que l'Europe développe un effort de recherche et développement sur le confinement inertiel. C'est avant tout sur cela qu'il faut, à mon avis, s'appuyer pour modifier la finalité du programme du laser mégajoule avec :

- 1°) son ouverture aux chercheurs d'Europe et au-delà ;
- 2°) la formation de comités de programmes suscitant des projets de recherche associant aussi — pourquoi pas ? — plusieurs pays ;
- 3°) un comité chargé de contrôler le caractère résolument civil des projets proposés. Si le laser mégajoule devenait une machine européenne, le sens du projet serait complètement transformé. Cela pousserait à un débat qui n'a pas encore eu lieu sur la politique des gouvernements européens vis-à-vis des programmes d'essais en laboratoire et aussi vis-à-vis du futur de l'énergie nucléaire.

Pierre Jaeglé



J'ai bien reçu le message de protestation émanant du Mouvement de la Paix au sujet des essais de simulation de fusion nucléaire du projet NIF aux USA. Bien entendu, je partage votre opinion dans la mesure où il s'agit d'un projet dont le but ultime est de simuler une expérience de fusion nucléaire militaire ; j'ai cependant assisté à une présentation du projet français de laser mégajoule très similaire et associé d'ailleurs au projet américain. Il en ressort que ce type d'expérience est loin d'être au point et qu'il relève pour le moment plus d'une expérience de physique fondamentale que de la mise au point d'une arme tactique. L'embarrassant est qu'il peut être aussi présenté comme une contribution à

la mise au point de la domestication du phénomène de fusion, ce qui peut avoir des applications pour la fourniture d'énergie sur le plan civil. En conclusion je pense qu'il faut être extrêmement vigilant sur les applications possibles des résultats mais aussi, que le rejet brutal et entier de ce type de programme n'est pas une attitude constructive. Ma présentation nuancée du problème n'est pas une critique contre le mouvement pacifiste, les pressions qu'il exerce sont et seront bénéfiques pour que les gouvernements concernés écartent toute application militaire des résultats de telles expériences. Je voulais simplement souligner que la vérité est ici comme souvent assez complexe pour que les problèmes soient analysés avec prudence.

Régnauld von der Mühl,
chargé de recherches au CNRS



Je suis d'accord pour signer le texte en l'état, mais je pense qu'il est trop fortement ancré sur une "réorientation" du laser mégajoule et pas assez sur l'abandon du projet.

Si l'on devait discuter du programme scientifique concernant la fusion thermonucléaire, ce qui est un autre sujet que le désarmement, on ne construirait certainement pas mégajoule car les lasers ont de très mauvais rendements énergétiques, mais plutôt un équipement à base de faisceaux d'ions légers (carbone à néon) pour lesquels on atteint 40-50 % de rendement énergétique. Par ailleurs, une centrale thermonucléaire impliquerait des flux de neutrons environ 10 à 15 fois supérieures à ceux des centrales actuelles à base de fission. En effet, on a actuellement 2,4 neutrons (d'énergie voisine de 2-3 MeV) pour 220 MeV d'énergie dégagée par fission tandis que dans la fusion il y a un neutron pour 17 MeV dégagés et ce neutron, qui a une énergie de 14 MeV doit être employé à faire une réaction (n,2n) qui double le

flux de neutrons pour régénérer le tritium à partir de lithium. Pour une même énergie produite la fusion produit moins de déchets nucléaires directs de réaction nucléaire mais beaucoup plus de déchets par activation neutronique sur les structures de la centrale.

Il me semble donc dommage de développer trop le mythe de la "fusion-solution". En fait si la fusion devient un mode de production énergétique au niveau industriel, la dissémination des connaissances de physique fondamentale qui ira avec aboutira à une dissémination pratique des possibilités de perfectionner les bombes nucléaires. C'est exactement comme pour le nucléaire civil qui permet à un pays de se doter de l'arme nucléaire sans programme scientifique propre, fait très présent dans l'actualité avec le cas de l'Iran aidé par la Russie et la Chine à construire une centrale nucléaire dans le seul but militaire. Rappelons que l'Iran est un des pays les plus riches du monde en ressources pétrolières et n'a aucun besoin d'électricité nucléaire. Les Etats-Unis sont conduits à faire de l'arrêt de cette aide à l'Iran l'une des seules conditions pour continuer à développer leurs relations économiques avec la Chine (avant les droits de l'homme !).

Je signe le texte que vous proposez car il faut absolument aller dans le sens de l'union des forces contre le laser mégajoule. Il me semble cependant utile et nécessaire que vous transmettiez les arguments développés ci-dessus aux autres signataires pour qu'ils y réfléchissent et réagissent. Une concentration sur les objectifs strictement pacifistes ouvrirait une plus large adhésion pour de futures signatures.

Jean-Pierre Dufour,
directeur de recherche au CNRS, conseiller
régional d'Aquitaine (Les Verts)



L'objet de cette étude, réalisée par Bruno Barrillot, est de recenser l'ensemble des conséquences environnementales et sanitaires de l'ensemble du programme d'essais nucléaires français durant les années 1960 à 1996.

On découvrira au fil de cette enquête que les autorités françaises successives, n'ignoraient rien des conséquences et des dangers des expériences nucléaires et que le discours officiel — s'abritant derrière le secret militaire — est souvent mensonger.

256 pages
136 F (port compris)



ETUDE Les matériels français de sécurité et de police

*P*our la première fois en France, les matériels de sécurité et de police font l'objet d'une enquête. Ces matériels ne sont pas ou sont peu connus, tant du public que des décideurs. Après avoir recensé, défini et classé ces matériels en dix catégories, Bruno Barrillot et Belkacem Elomari, examinent la législation applicable à ces différents équipements au regard des droits de l'homme et identifient les principales entreprises exportatrices parmi les 253 sociétés françaises concernées par ces matériels. Cette étude a été commandée à l'Observatoire des transferts d'armements par un collectif de sept organisations : Amnesty International, Agir ici, Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, Justice et Paix-France, Ligue des Droits de l'Homme, Mouvement pour une Alternative Non-Violente et Pax Christi France. Elle se situe dans le cadre d'une campagne grand public, soutenue par plus de vingt associations de défense des droits de l'homme, de solidarité internationale et mouvements œuvrant pour la paix et le désarmement.

Lancée le 14 novembre 1997, elle est intitulée : Exportations de matériels de sécurité et de police, transferts militaires, imposons des critères ! Les associations qui ont pris l'initiative de cette campagne demandent un autre mode de contrôle gouvernemental et l'instauration d'un contrôle parlementaire. Habituellement, on désigne par le terme "armements" uniquement des matériels militaires. De nombreuses publications spécialisées inventorient ces différents équipements et traitent des grands contrats d'exportation d'armements (chars, avions, sous-marins, navires, etc.) en faisant abstraction des matériels de maintien de l'ordre ou de sécurité. Or ces transferts concernent aussi les matériels qui peuvent être assimilés à des armes (véhicules blindés, systèmes optiques, armes de poing, électrochocs de défense) à destination des forces de sécurité ou de gardes présidentielles des pays du Sud. L'exportation de ces matériels de sécurité et de police pose des problèmes tout à fait similaires aux matériels militaires, notamment au regard du respect des droits de l'homme dans les pays destinataires. Cette campagne et cette étude contribueront à éclairer l'opinion publique ainsi que les décideurs politiques sur les risques que les transferts d'armements font peser sur le respect et la démocratie et des droits de l'homme. ▲

Extrait

Les transferts de matériels de sécurité et de police



Cette étude est disponible à l'Observatoire des transferts d'armements (187 montée de Choulans, 69005 Lyon) au prix de **65 FF** (port compris)

112 pages

Bruno Barrillot & Belkace Elomari

La diversité des matériels

La diversité des matériels de police et de sécurité ne facilite pas le suivi et le contrôle des transferts internationaux.

Certains de ces matériels sont des armes ou des systèmes apparentés aux armes et ils sont réglementés par la législation des matériels de guerre, ce qui ne signifie pas que toutes les informations concernant leurs transferts soient connues. En effet, la plupart des marchés conclus à l'exportation échappent à toute publicité, comme c'est le cas de presque tous les contrats d'armes de petit calibre. A les comparer avec les grands contrats d'armes (avions, hélicoptères, navires de guerre), les contrats de matériels de police et de sécurité sont d'un moindre montant et passent inaperçus dans le flux du commerce extérieur. Le ministère de la défense, qui donne habituellement les chiffres annuels du commerce des armes, ne donne pas de détails : les informations sont globales — montant des exportations d'armes par grandes régions du monde ou par grandes catégories de matériels (armements terrestre, aéronautique et naval)¹. Les données fournies par la France pour le Registre international des ventes d'armes de l'ONU ne sont pas plus éclairantes, puisque les armes de petit calibre ne font pas partie du recensement prévu par le Registre. De source officielle, les seules informations précises sur les transferts de matériels de police sont fournies par les rapports parlementaires annuels sur le budget de la coopération militaire (*voir plus loin*).

Les autres matériels de police et de sécurité ne sont pas couverts par la réglementation des armes et sont donc assimilés aux marchandises ordinaires. Les informations officielles sur les exportations de cette catégorie de matériels sont réparties dans divers secteurs de la nomenclature Insee (par exemple : "fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques", "fabrication d'instruments d'optique et de matériels photographiques", "fabrication de matériels électriques divers") : trop globales et mêlées à d'autres produits, les données Insee sont donc inutilisables pour notre enquête.

La diversité des entreprises

La diversité des entreprises produisant ou commercialisant des matériels de police et de sécurité constitue un autre handicap pour obtenir des données précises sur les transferts internationaux. En effet, quelques grandes entreprises (Alcatel, Cégélec, Dassault, Giat, Matra, Thomson-CSF, etc.) qui fabriquent de manière accessoire des matériels destinés à la police et aux marchés de la sécurité donnent, dans leurs rapports annuels, des chiffres globaux sur leurs exportations. Par contre, de nombreuses autres entreprises de petite taille ne fournissent pas d'informations régulières, tant sur leur chiffre d'affaires que sur leurs ventes à l'exportation.

Les clients étrangers des matériels de police et de sécurité

La diversité des matériels et des entreprises évoquée précédemment explique que, si nous avons quelques informations sur les zones d'exportation, nous ignorons pratiquement tout des clients étrangers. Certains marchés se négocient avec les Etats lorsqu'il s'agit de contrats qui doivent passer par la réglementation des armes ou qui sont signés dans le cadre de la coopération militaire française.

Par contre, en ce qui concerne les matériels qui ne sont pas soumis à la réglementation des armes, les informations sur les clients publics, para-publics ou privés sont quasiment inexistantes. Si le marché privé de la sécurité paraît devoir se développer dans les pays industrialisés, il faut également mentionner que ce marché privé se développe de plus en plus dans les pays du Sud. De nombreuses sociétés de sécurité se sont créées dans ces pays pour parer aux carences des services publics et la demande de sécurité est devenue très forte du côté des sociétés pétrolières ou minières ou dans les quartiers résidentiels des grandes agglomérations. Ces sociétés, dont l'interpénétration des dirigeants avec l'appareil sécuritaire officiel est parfois totale², sont des consommateurs de matériels de sécurité et se fournissent auprès des entreprises des pays industrialisés.



Le système de contrôle actuel en France

En France, les questions de relations extérieures et de défense font traditionnellement partie du "domaine réservé" du président de la République. En revanche, c'est le premier ministre qui a la responsabilité du contrôle des exportations d'armement.

Le principe est que toute exportation ou production sous licence est interdite sans autorisation dérogatoire accordée par le premier ministre. Cela touche les matériels de guerre et assimilés, mais la majorité des matériels de sécurité et de police en sont exclus parce qu'ils ne sont pas classés dans la législation des armes. L'autorisation préalable est donnée par le premier ministre, sur avis consultatif et confidentiel de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG). Elle est composée du secrétaire général de la défense nationale, des ministères de la défense, des finances et des affaires étrangères.

Ce contrôle interministériel a plusieurs inconvénients. Ainsi :

- les critères de décision ne sont pas connus ;
- les décisions ne sont pas publiées ;
- aucun contrôle démocratique parlementaire n'est exercé ;
- le Parlement n'est pas régulièrement informé des décisions et il ne participe pas au contrôle de ces transferts ;
- les exportations de matériel de sécurité et de police sont rarement examinées.

Le seul élément nouveau, depuis la mise en place du nouveau gouvernement, est une déclaration de Lionel Jospin lors de la conférence des ambassadeurs le 29 août 1997 : « *Je dirai un mot enfin de nos exportations d'armements qui, au-delà de leur dimension économique évidente et de leur contribution importante à l'emploi, possèdent une forte dimension politique. La France, comme vous le savez, a en la matière un régime unique de contrôle et privilégie la transparence. Je ne vois donc que des avantages à m'associer aux propositions de mon ami le premier ministre britannique visant à moraliser le commerce des armes. Le gouvernement examinera avec intérêt la possibilité d'adopter, à l'échelle européenne comme au niveau des Nations unies, un "code de bonne conduite" interdisant la vente d'armement à des fins de répression interne ou d'agression externe.* »

La France, malgré cette déclaration, ne s'est pas pour l'instant réellement engagée dans ce processus. ▲

On a toutes raisons de penser que les nombreuses entreprises privées de sécurité de l'Afrique francophone dirigées et encadrées par des expatriés français — souvent des anciens militaires — sont des clients réguliers des entreprises françaises. Certaines sont à la fois fournisseurs de matériels ayant pignon sur rue en France et prestataires de services de sécurité en Afrique. Ainsi, le capitaine Paul Barril, ancien patron du GIGN, aujourd'hui dirigeant des entreprises parisiennes de matériels de sécurité *Secrets* et *Security Action Store* assure la protection de chefs d'Etat du Golfe et soumissionne des contrats pour la sécurité des pipe-line qui relieront les champs pétrolifères du Tchad au port camerounais de Kribi. De tels "montages" offrent à l'évidence de nombreux débouchés pour les articles promotionnés par les entreprises françaises.

Mais les clients étrangers des matériels de police et de sécurité proposés par des sociétés françaises ne sont probablement pas que des services officiels ou des sociétés privées. Notre enquête sur les entreprises de sécurité nous a permis de découvrir certains "services" offerts qui ne peuvent s'effectuer que dans le cadre de zones de conflits. Ainsi DLD SA propose un programme *Search and Rescue* qui « *apporte une réponse hautement fiable au besoin crucial de récupération de personnes et d'extractions d'unités infiltrées* »³. Les clients de ce programme "Search and Rescue" sont probablement "top secret", mais cet exemple suggère que le marché à l'exportation de la sécurité dépasse certainement le cadre strictement commercial pour aborder le terrain glissant de l'interventionisme ou des activités illicites.

Les entreprises exportatrices

La Banque française du commerce extérieur (BFCE) fournit parfois pour les entreprises recensées dans son annuaire⁴ la région d'importation et d'exportation des produits commercialisés. Nous avons estimé qu'une entreprise présentée comme exportatrice de l'ensemble de ses produits dans telle ou telle région du monde propose à l'exportation les matériels de police et de sécurité qu'elle produit. En effet, les catalogues et autres documents d'entreprise ainsi que les documents des salons Milipol offrent habituellement à la vente l'ensemble des produits — y compris les matériels de police et de sécurité — tant pour leurs clients nationaux qu'étrangers. On obtient ainsi le tableau récapitulatif concernant les transferts par type de matériels de police et de sécurité et par région du monde (voir page suivante). Ce tableau met en évidence que presque toutes les régions du monde sont couvertes par les matériels de police et de sécurité de fabrication française⁵.

Coopération militaire et transferts de matériels de police

Dans le cadre de sa politique de coopération militaire, la France fournit annuellement des "aides en matériels" aux Etats avec lesquels elle a signé des accords⁶. Depuis 1992, cette assistance militaire "gratuite", profitant principalement aux anciennes colonies africaines de la France, s'est resserrée sur le soutien au maintien de l'ordre. Une division des relations internationales a même été créée au sein de la gendarmerie française pour valoriser un nouveau produit à l'exportation : des gendarmeries "clés en main".

De même, le Service de coopération internationale de la police (SCTIP), dépendant du ministère de l'intérieur, a vu son réseau de délégations permanentes renforcé : 90 agents du SCTIP sont affectés à des postes de formation et de conseil en Afrique dans le cadre des programmes de maintien de l'ordre financés par le Fonds d'aide et de coopération. On ne se cache pas de vouloir ainsi promouvoir l'industrie française de sécurité, avec

**Les exportateurs recensés dans l'étude
par catégories de matériels et régions d'exportation**

	Union Européenne	Europe de l'Est	Maghreb Nord Afrique	Afrique sub-Sahara francophone	Afrique sub-Sahara non franco	Etats-Unis Canada	Amérique (autres pays)	Proche et Moyen Orient	Asie et Océanie
Armes électriques	3	2	1	2	—	1	—	1	1
Armes non vulnérantes	4	2	—	4	1	3	2	2	2
Casques	7	4	4	6	5	3	3	5	5
Electronique	22	10	10	10	6	10	9	6	9
Lacrymogènes	7	2	2	5	2	4	3	3	4
Matraques	4	1	4	4	—	2	—	3	2
Munitions	3	—	—	3	—	1	—	—	—
Optique, optronique	9	4	5	2	1	3	2	3	3
Petites armes	7	4	4	7	1	3	3	4	2
Robots	1	—	—	1	—	—	—	—	—
Véhicules	4	2	2	2	1	2	3	4	5

ses moyens de transmissions, ses véhicules, ses équipements individuels et armements spécifiques⁷. Selon Francis Zamponi, les policiers de la SCTIP sont « *priés de faire office de représentants de commerce au profit des entreprises françaises. S'ils forment des étrangers au maintien de l'ordre, par exemple, on leur rappellera qu'il vaut mieux leur conseiller de s'équiper en matériel français. Ce qui, en ventes d'uniformes, de véhicules et d'armes diverses, peut représenter des contrats juteux qui seront ensuite négociés par la Société française d'exportation du ministère de l'intérieur, la Sofremi...* »⁸

L'objectif de la Mission militaire de coopération (MMC) chargée de la distribution de ces aides en matériels et du SCTIP est de contribuer à la stabilité et à la sécurité des institutions des pays africains dans la droite ligne des directives données par François Mitterrand lors du sommet franco-africain de La Baule en 1990. Dans ce but, pour consolider la démocratie en Afrique, priorité a été donnée depuis 1992 à la formation des forces de l'ordre et à leur équipement en matériels.

En fait, malgré ces bonnes intentions, cette priorité concernant les dons en matériels de sécurité et de police semble avoir été appliquée sans aucun discernement. S'il est vrai que, globalement, les dons effectués dans le cadre de la coopération militaire sont allés vers les services de gendarmerie et de police, il ne semble pas y avoir eu de vérification quant à l'état de la démocratie et au respect des droits de l'homme dans les pays bénéficiaires de la coopération. Seules exceptions, mais un peu tard, toute aide officielle française en matériels de sécurité a cessé au Rwanda après le génocide de 1994 et au Zaïre lorsque l'autorité de Mobutu commençait à être sérieusement contestée.

Dans un article provocateur⁹, Marc-Antoine Pérouse de Montclos pose la question de la suppression des polices en Afrique. Cet auteur critique, preuves à

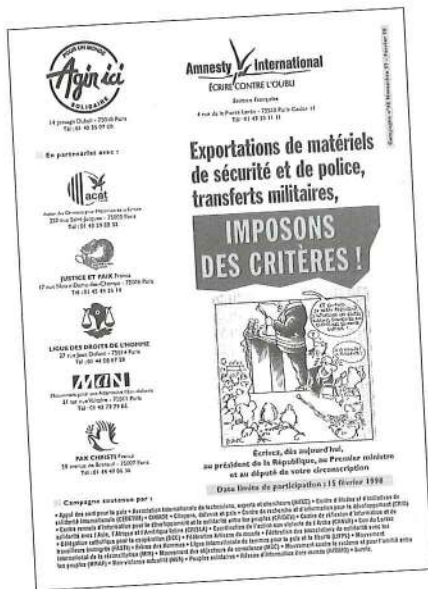
l'appui, le manque d'imagination de la communauté internationale — et notamment des anciennes puissances coloniales — qui autrefois, par les institutions créées en Afrique, tentaient de protéger les Blancs et qui aujourd'hui assurent la protection des riches. Les fréquents "dérapages" constatés des services de police en Afrique n'ont pas conduit la France à s'interroger sur ce type de coopération. ▲



- 1) Belkacem Elomari, "Une politique au service de la logique marchande" in *Rapport 1996 de l'Observatoire des transferts d'armements*, Lyon, p. 19-23.
- 2) Pour exemple, la société Africa Security Cameroun, dirigée par un ancien militaire français, emploie 2 500 hommes (cité par *Jeune Afrique*, n° 1896, "Les marchands de sécurité" du 7 mai 1997, pp. 14-17).
- 3) Catalogue Milipol 1995, p. 136.
- 4) France Telexport, 1997.
- 5) Les informations plus détaillées sur les exportations se trouvent dans chaque partie consacrée aux diverses catégories de matériels de police et de sécurité.
- 6) Lire notamment Patrice Bouveret, "La coopération militaire française", in *Ventes d'armes de la France. Rapport 1996*, Observatoire des transferts d'armements, Lyon, pp. 39 à 48.
- 7) Belkacem Elomari, "Les ventes d'armes de la France. Evolution et perspectives", in *Observatoire des transferts d'armements. Rapport 1995*, p. 27-28.
- 8) Francis Zamponi, *La police combien de divisions ?*, éditions Dagorno, 1994, p. 95.
- 9) Marc-Antoine Pérouse de Montclos, "Faut-il supprimer les polices en Afrique ?", in *Le Monde diplomatique*, août 1997, p. 2.



CAMPAGNE Transferts militaires : un pari difficile



En lançant la campagne Exportations de matériels de sécurité et de police, transferts militaires, imposons des critères !, le collectif d'organisations piloté par Amnesty International et Agir Ici n'avait peut-être pas pris l'exacte mesure des difficultés qui l'attendait. En effet, les précédentes campagnes n'ont abouti à rien de concret. En serait-il différemment pour celle-ci ?

Christian Brunier

Les associations signataires s'attaquent au "noyau dur" de la politique

française en soulevant des questions relevant de l'exécutif et de lui seul. Ce type de préoccupations ne fait pas l'objet de débat public, si ce n'est de manière tronquée, à la faveur d'une réforme du service national ou du vote du budget. En arrière plan de la question des transferts d'armements, se trouvent imbriquées celle liée à la souveraineté de la France et des pays avec lesquelles elle a noué des relations privilégiées, et celle de la stratégie industrielle des grands groupes qui ont partie liée avec l'Etat, c'est ce que désigne la notion de « complexe militaro-industriel ». La partie est donc difficile car les quelque vingt-cinq associations et mouvements parties prenantes de cette campagne d'opinion visent un point "sensible" de l'Etat qui exerce le « monopole de la violence légitime », symbolisée par l'une de ses fonctions régaliennes, produire et vendre des armes au gré, non seulement de ses propres besoins de sécurité ou de ceux de ses voisins mais de ses intérêts politico-économiques du moment.

Au cours des années quatre-vingt, les principales actions contre le commerce des armes ont été menées par des mouvements antimilitaristes et non-violents, regroupés au sein de la Cova (Campagne d'opposition aux ventes d'armes), collectif réunissant environ 50 associations et 70 personnalités. Ces protestations non-violentes spectacu-

lares visaient à attirer l'attention des médias sur la tenue de salons de l'armement à Satory et au Bourget près de Paris. Leur écho n'a cependant pas été suffisant pour déboucher sur les résolutions politiques attendues. Deux campagnes relativement élaborées ont pris le relais de ces protestations fortes mais minoritaires avec le lancement en 1991, par Agir Ici, de la campagne "Pour un contrôle parlementaire des ventes d'armes" soutenue par quinze associations. De même, en 1994, à l'initiative de neuf ONG dont Agir Ici, une nouvelle interpellation des pouvoirs publics, dénommée "Kurdistan Park" portait sur l'introduction d'une clause de non-utilisation des hélicoptères franco-allemands Cougar contre la population kurde. Ces deux campagnes réunirent principalement des mouvements non-violents, des ONG de développement et humanitaires.

La campagne nationale "Imposons des critères", lancée le 14 novembre dernier, présente au moins deux caractéristiques communes avec les précédentes, elle réclame un contrôle parlementaire des ventes d'armes et un renforcement des dispositifs de contrôle de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG). Cette nouvelle initiative se situe donc dans la continuité des démarches déjà entreprises mais elle retient des objectifs plus limités et réalistes que les campagnes antérieures et mobilise pour la première fois — au côté des associations traditionnellement opposées au commerce des armes comme le Man (Mouvement pour une alternative non-violente) —, de grandes organisations "reconnues" pour leur activité en faveur de la promotion des droits de l'homme, Amnesty International et la Ligue des Droits de l'Homme.

Pour prendre contact avec les organisateurs de la campagne :

Agir ici
14 rue Dubail
75010 Paris

Amnesty International
4 rue de la
Pierre-Levée,
75553 Paris
Cedex 11

Plusieurs pays exportateurs d'armes se sont déjà engagés dans un processus de contrôle de leurs exportations. En voici quelques exemples.

Au Royaume-Uni, Tony Blair, le premier ministre, a récemment annoncé son intention de prohiber des ventes d'armes ou des licences à l'exportation à destination des pays accusés d'attenter aux droits de l'homme. Il a promis aussi de publier un rapport annuel sur ses exportations militaires (*Le Monde* du 31/08-1^{er}/09/97). Sa déclaration fait suite à celle du secrétaire du *Foreign Office*, Robin Cook, qui a annoncé les nouveaux critères que le gouvernement appliquera à toutes les autorisations d'exportations d'armements, à partir du 1^{er} mai 1997. Selon lui, quatre mesures sont déjà appliquées : l'arrêt des exportations qui pourraient être utilisées à des fins de répression interne ou d'agression externe ; celui des équipements utilisés pour la torture ; l'augmentation de la transparence par la mise en place d'un rapport annuel ; l'arrêt de la production et de l'exportation des mines antipersonnel. D'autres engagements restent à appliquer : l'introduction d'un Code de conduite européen et le renforcement du registre des Nations unies.

En Espagne, une campagne de lobbying a été lancée début 1994 par quatre organisations non-gouvernementales (*Amnesty International*, *Greenpeace*, *Intermon*, *Médecins sans frontières*). Elle a obtenu des avancées importantes. Le 18 mars 1997, le Parlement espagnol a voté une motion sur la transparence et le contrôle du commerce des armes, qui couvre la plus grande partie des demandes, telles que : introduire et développer dans la loi espagnole les huit critères communs de l'Union européenne ; inclure le matériel de sécurité et de police dans la loi ; rendre publics tous les six mois les données essentielles sur les ventes d'armes ; éditer la liste des pays acheteurs qui devraient être sujets à restriction ou interdiction suite à leur non-respect des droits de l'homme ou à leur implication dans des conflits. La campagne continue pour que cette motion soit transformée en décret royal.

Aux Pays-Bas, quatre critères ont été publiés par le gouvernement en 1991. Ils concernent seulement les pays acheteurs qui ne font pas partie de l'Otan et exigent que l'équilibre entre les

dépenses sociales et les dépenses de défense de l'acheteur soit raisonnable. Le gouvernement donne des chiffres de façon confidentielle à une commission du Parlement.

En Suède, le gouvernement a transmis en 1996 la responsabilité des autorisations à une autorité centrale séparée. Tous les groupes parlementaires ont un siège dans ce Conseil de contrôle des exportations, qui a pour fonction de vérifier et de donner les autorisations dans les cas controversés. Cela a eu pour résultat, par exemple, de réduire les exportations vers l'Inde et le Pakistan à des livraisons de service après-vente. Malgré ces procédures, des autorisations ont été données pour des exportations de matériel militaire vers l'Indonésie en 1996 !

La Belgique est, depuis 1996, le seul pays de l'Otan qui ait voté une loi qui interdise explicitement les fournitures d'armements à un pays en guerre.

Aux Etats-Unis, la Chambre des représentants a voté le 10 juin 1997 un code de conduite sur les transferts d'armements. Celui-ci interdirait la vente d'armes américaines aux gouvernements qui violeraient les droits humains, qui ne seraient pas démocratiquement élus, qui sont engagés dans des actes d'agression ou qui ne participent pas au Registre des ventes d'armes des Nations unies. Selon des analystes de défense, cités dans la revue *Air et Cosmos* du 10 juin 1997, 85 % du total des exportations militaires des Etats-Unis vers les pays en voie de développement seraient dirigées vers des régimes non-démocratiques. Ce code est plus restrictif que les lois actuellement en vigueur, et c'est surtout le premier texte de loi sur les transferts d'armes voté depuis 20 ans dans cette Chambre. Dans ce code il est prévu que le président soumette la liste des pays auxquels les Etats-Unis voudraient vendre des armes. Si ces pays ne respectent pas les critères du code, le président doit justifier que ces ventes sont nécessaires à la sécurité des Etats-Unis. Des associations s'emploient maintenant à faire adopter ces mesures par le Sénat, condition pour que ce code devienne loi. ▲

Un jeu pervers

Cette nouvelle campagne comporte schématiquement deux volets : le volet "contrôle" à travers les modifications du mode de fonctionnement de la CIEEMG et le volet "transparence" (création d'un office parlementaire, édition d'un rapport annuel). Sur le volet "contrôle", les propos de Lionel Jospin lors de la conférence des ambassadeurs¹ et la réponse récente d'Alain Richard, ministre de la défense à la question écrite d'un député², laissent entrevoir des concessions substantielles sur les critères retenus par la France en matière d'exportations d'armes. En revanche, certaines demandes du collectif seront plus difficiles à arracher comme la présence d'un grand commis de l'Etat chargé des "droits de l'homme" au sein de la CIEEMG et la création d'un "Office parlementaire" commun aux deux assemblées. Le caractère ultra-confidentiel des travaux de la CIEEMG ne souffre guère la présence d'un représentant d'un autre ministère qui n'aurait pas partie liée avec le complexe militaro-industriel, à plus forte raison s'il s'agit d'une personne désignée par Madame Elisabeth Guigou qui a en charge la triste affaire de pots-de-vin versés par la société Dassault selon toute vraisemblance, au PS belge. L'exer-

cice d'un espèce de "droit de regard" de la représentation nationale sur les transactions d'armes risque de se heurter non seulement à l'inertie du gouvernement — on empiète sur ses prérogatives — mais aussi à l'hostilité des forces politiques qui, depuis 1978 et le projet de loi Cot/Hernu, se sont évertuées à saborder systématiquement toute proposition de la partie adverse. Ce "kriegspiel" politicien sur la question des transferts d'armes — mais pas seulement, on pense au débat parlementaire sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers — est absolument désastreux au plan de la démocratie, il bloque tout "transfert" de responsabilité de l'exécutif vers le législatif. Ce jeu pervers est une constante de la politique française quel que soit le gouvernement en place. Notre pari, s'appuyant sur une conjoncture favorable au plan international est de croire que Lionel Jospin peut faire prévaloir la "transparence" sur la "raison d'Etat" pour peu que nos associations et mouvements exercent une pression suffisamment forte. ▲



1) Cf. *Le Monde*, 30 août 1997.

2) *Journal officiel* du 17 novembre 1997.



REVUE DE PRESSE

Londres pousse l'Europe à moraliser les ventes d'armes

Robin Cook a soumis un "code de bonne conduite" à la France

Les travaillistes britanniques ont décidé de "moraliser" les ventes d'armes européennes et les socialistes français n'ont plus que quelques jours pour donner leur aval à cette initiative qui les concerne au premier chef. Robin Cook, le ministre des affaires étrangères de Tony Blair, vient d'adresser à son homologue français, Hubert Védrine, l'ultime mouture d'un "code de bonne conduite" européen d'exportation d'armements sur lequel il travaille depuis trois mois. Et il espère bien le recevoir "lu et approuvé" par Paris le plus vite possible. Ce projet figure parmi les priorités de la présidence britannique de l'Union européenne qui démarre le 1^{er} janvier 1998.

Jusqu'ici, peu de choses ont été faites en matière de transparence. Le ministère français de la défense s'était bien engagé, dès la fin 1991, à remettre tous les six mois aux parlementaires un tableau statistique des dernières ventes d'armes effectuées, mais cette liste n'avait rien d'exhaustif et ce bel élan a fini par s'éteindre sans que personne n'y trouve à redire. Au plan international, l'ONU a mis en place un registre des armements ; l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont défini quelques critères... rien n'y a fait. Ces mesures n'ont aucune utilité puisqu'elles ne sont pas contraignantes. Chacun continue, en toute impunité, à vendre ce qu'il veut à qui bon lui semble.

Promesse électorale. Ce détail n'a pas échappé aux travaillistes britanniques qui, découvrant ce boulevard, promettaient il y a un an dans leur campagne électorale un durcissement des autorisations d'exportation d'armements et surtout une plus grande transparence de ce commerce. Une fois arrivés au pouvoir, ils n'ont eu d'autre choix que celui de saisir le problème à bras le corps. Deux événements sont venus leur rappeler brutalement leurs promesses : des contrats de vente de différents matériels militaires (dont des chasseurs d'entraînement utilisables contre des troupes au sol) conclus un peu à la hâte avec l'Indonésie, pays peu réputé pour son respect des droits de l'homme, et surtout l'immense succès populaire de la campagne internationale contre les mines antipersonnel.

Dans les deux cas, l'opinion publique britannique est montée au créneau. Le "code de bonne conduite" est né de ce constat. Il vise essentiellement à créer des obligations d'empêchement mutuel entre pays membres de l'Union européenne. Si l'un de ceux-ci s'interdisait la vente d'une arme à un client potentiel, il le notifierait aux autres qui seraient alors contraints de ne pas effectuer cette vente dans le pays concerné. Une vraie révolution dans une Union encore dominée, dans ce domaine, par le "chacun pour soi".

Premier vendeur d'armes du Vieux Continent, la Grande-Bretagne se devait de rallier à son projet la France qui la talonne furieusement dans cette compétition particulière. Fraîchement élu, Lionel Jospin a aussitôt applaudi des deux mains. Il était bien le dernier à pouvoir reprocher à son ami Tony de respecter ses promesses électorales, et il ne lui déplaisait pas de mettre un peu plus de transparence dans un commerce avec lequel il ne se sent guère d'affinités. Lors du dernier sommet franco-britannique, les deux chefs de gouvernement ont donc évoqué le sujet entre quatre yeux. Ils sont, a priori, sur la même longueur d'onde.

Tergiversations. Les Français, en réalité, sont terriblement gênés, voire même agacés, par cette initiative. D'abord parce qu'elle est... excellente et irréfutable. Les Britanniques, qui n'ont jamais particulièrement brillé par leur éthique en matière de vente d'armes, ont marqué là, à peu de frais, un point considérable vis-à-vis des opinions publiques européennes. Les Français ne peuvent refuser de se rallier à leur projet sans apparaître comme des affreux marchands de canons sans foi ni loi. Mais ils ont aussi du mal à envisager de subir la moindre contrainte dans une activité devenue vitale pour un pan de l'industrie. Autrefois outil de puissance, le commerce des armes sert essentiellement aujourd'hui à maintenir à bout de bras des entreprises qui ne trouvent plus de quoi subsister dans les crédits nationaux. D'où les attermoissements de Paris.

Aménagements. Le Quai d'Orsay a déjà renvoyé le mois dernier à Robin Cook une première mouture de son projet, jugée trop contraignante, en y apportant quelques suggestions. La France n'aurait rien contre un mécanisme d'information qui ne viole pas la souveraineté des Etats et qui ne fasse pas tomber les producteurs d'armes sous le joug des non-producteurs (Danemark ou Portugal). Elle souhaite aussi que ce code n'affaiblisse pas les Européens par rapport aux grands vendeurs d'armes, notamment les Etats-Unis. Plus pervers, elle suggère que, compte tenu de l'euphorie croissante de l'industrie d'armement, les pays du Vieux Continent harmonisent leurs procédures d'exportations nationales en s'inspirant... du système français basé sur des autorisations données par une commission interministérielle à trois stades du contrat (prospection, négociation, vente). Paris a le sentiment d'enrichir le code de bonne conduite, Londres celui de voir son projet vidé de sa substance. Les semaines qui viennent pourraient bien être houleuses.

Alexandra Schwartzbrod

Libération du 22 décembre 1997

EXPORTATIONS D'ARMES

La Conférence

de Stockholm

(13-14 novembre 1997)

Imaginez une superbe salle de l'Assemblée nationale. Les députés y inviteraient des ONG, les gouvernements nationaux, les députés nationaux et européens, les hauts fonctionnaires, des représentants des industries d'armements, à venir débattre ensemble de problèmes touchant à la défense. En France ? Non, pas encore, mais on peut toujours rêver...

C'était à Stockholm, les 13 et 14 novembre 1997 où s'est tenue une conférence avec comme objectif : la nécessité pour les Etats membres de l'Union européenne de développer une politique d'exportation d'armes commune et responsable.

Patrick Teil*

Les ventes d'armes sans contrôle et la prolifération des armes légères posent de plus en plus de problèmes. Ces dernières provoquent aujourd'hui le plus de morts dans les conflits armés internes ou externes. En plus du commerce légal, de nombreux trafics illicites alimentent le marché. Elles empêchent les ONG de travailler en toute sécurité au plan local, elles annihilent ou rendent plus difficiles les efforts de développement. Les ventes d'armes détournent de précieuses ressources financières, qui devraient être utilisées dans la lutte contre la pauvreté.

L'Union européenne a du mal à définir une politique de contrôle commune. Et pourtant les industries de défense européenne sont en pleine restructuration : regroupements, fusions, accords de coopération sont de plus en plus nombreux. La concurrence avec l'industrie des

Etats-Unis réclame une consolidation et une coopération accrue en Europe. Cette industrie réclame aussi l'instauration de règles d'exportations communes, mais avec le niveau de contrôle le moins contraignant possible.

De leurs côtés, plusieurs gouvernements (Suède, Pays-Bas, Belgique, Grande-Bretagne) — interpellés par des ONG — veulent que les critères de contrôle retenus soient contraignants. Mais l'exportation d'armements est liée à la sécurité nationale, domaine dans lequel chaque pays souhaite conserver son autonomie de décision. De plus, l'Union européenne (selon l'article 223 du Traité de Rome) n'est pas compétente dans ce domaine. Ces réticences expliquent que, depuis les votes du Conseil européen de Luxembourg et de Lisbonne (en 1991 et 1992) de 8 critères communs régissant l'exportation d'armements, peu de choses ont avancé : aucune interprétation commune de ces critères n'a été définie.

Un exemple parmi d'autres : le critère n° 2 fait du non-respect des droits de l'homme par le pays destinataire un motif de refus d'autorisation d'exportation. Mais comment interpréter les droits de l'homme ? Doit-on considérer la liberté de parole comme un préalable indispensable pour une autorisation d'exportation ? Ou ce critère ne devrait-il



*Secrétaire national de l'association,
Agir ici pour un monde solidaire



concerner que des violations "physiques" ? De fait, certains pays de l'Union européenne, comme la France par exemple, exportent des armes à des pays tels que la Turquie et l'Indonésie, auxquels d'autres pays, la Suède, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne maintenant, refusent de vendre en application du critère n° 2.

De plus, le secret qui entoure les ventes d'armes est la porte ouverte à tous les abus : trafics illicites, non respect des droits de l'homme, autorisations d'exportations accordées dans des zones où des conflits armés internes, voire externes sont en cours. Seule une meilleure transparence — réclamée depuis longtemps par la société civile — peut remédier à cela.

La "Conférence internationale sur les contrôles des exportations européennes d'armements", qui s'est déroulée en novembre dernier à Stockholm, était soutenue par le ministre suédois des affaires étrangères et à l'initiative de *Saferworld* et de *Kristina Fredsrörelsen* (section suédoise du MIR, le Mouvement international de la Réconciliation). Etaient présents tant des organisations et associations européennes (développement, désarmement, paix, instituts de recherche) que des représentants de ministères et de parlements de différents pays européens, des membres de l'industrie d'armements. Le seul représentant officiel français était le premier secrétaire de l'ambassade de France en Suède, présent seulement une demi-journée...

Lors de cette conférence, trois thèmes ont été abordés :
— l'application du Code de conduite européen sur le commerce des armes ;
— la transparence et la responsabilité parlementaires ;
— les armes légères.

Cette conférence s'est conclue par un certain nombre de recommandations.

Vers un Code de conduite européen sur le commerce des armes ?

Comment mettre en œuvre un tel Code de conduite ? Le succès de la campagne internationale contre les mines antipersonnel démontre les changements de l'état d'esprit de l'opinion publique ainsi que le rôle que la société civile peut jouer. Mais sans la volonté politique de certains Etats, les progrès seront difficiles en ce qui concerne les ventes d'armes.

Or, récemment, la Grande-Bretagne, quatrième exportateur mondial en 1996, a annoncé officiellement sa volonté de promouvoir un meilleur contrôle des exportations d'armements, en particulier lors de la présidence de l'Union européenne qu'elle va assurer durant le premier semestre 1998. Cette volonté a été réaffirmée lors de la Conférence par la voix de Tony Lloyd, député, ministre d'Etat pour le bureau des affaires étrangères et du Commonwealth. Les travaillistes ont décidé d'ajouter une dimension éthique à leur politique étrangère, en particulier aux exportations d'armes conventionnelles. Ils voient l'Europe comme une chance, non comme une

menace. La Grande-Bretagne est consciente de la complexité de la tâche — ne pas sous-estimer les problèmes de sécurité des Etats, ni les problèmes d'emploi chez les pays exportateurs — mais elle croit aux effets positifs qu'une réelle volonté politique pourrait apporter, particulièrement sur le plan européen.

Un des objectifs de la présidence britannique sera de soutenir le programme européen sur le trafic illicite des armes conventionnelles. Ce programme contribuera positivement à long terme à la prévention des conflits.

La Grande-Bretagne soutient en outre les travaux en cours pour l'élargissement des catégories concernées par le Registre international des Nations unies. Elle s'est aussi engagée à publier un rapport annuel sur ses exportations (ce que fait déjà la Suède par exemple).

En plus des critères communs, il faut définir précisément les matériels qui pourraient être utilisés à des fins de répression interne ou de torture. La mise en place du Code de conduite doit pouvoir empêcher qu'un Etat autorise une exportation à un pays auquel un autre Etat européen a refusé d'exporter. Cela suppose que les autorisations et les refus d'autorisation soient publiés et diffusés au niveau européen, dans des délais très brefs. Cela suppose la mise en place d'une procédure rigoureuse, basée sur l'échange régulier d'informations.

Par ailleurs, l'Union européenne qui développe des programmes d'aide au développement de plus en plus performants, doit intégrer aussi la demande de sécurité. Son rôle doit être d'exporter une plus grande sécurité et non pas d'augmenter l'insécurité dans les pays destinataires de son aide en exportant des armes sans réel contrôle.

Enfin, les gouvernements ne doivent pas seulement écouter les producteurs d'armes, mais aussi les autres entreprises qui souhaitent travailler dans de meilleures conditions. Certaines entreprises vont ainsi voir Amnesty International pour leur demander comment "sécuriser" leur personnel expatrié ! Le développement de leurs activités passe par un meilleur contrôle-limitation des exportations d'armements.

Augmenter transparence, responsabilité et rôle de la société civile

Dag Törnblom, de l'association des industries de défense suédoise, est venu rappeler que les industriels d'armements sont contre la transparence dans ce domaine. Pour lui, la confidentialité protège la compétitivité. Les industriels posent des conditions à la transparence : ils ne sont pas prêts à donner des chiffres à leurs concurrents ; ils veulent bien informer les parlementaires, si ceux-ci sont liés par le secret ; mais pas d'information sur la prospection, car cela fausserait le jeu de la concurrence. Ils attendent que des règles communes soient mises en place au niveau international, pour collaborer à la transparence.

Les codes de conduite : une référence incontournable

Deux codes de conduite, qui se complètent, servent actuellement de référence en matière de contrôle des transferts d'armement.

Historiquement, le Conseil européen, composé des chefs d'États et de gouvernements, a adopté, en 1991 à Luxembourg et en 1992 à Lisbonne, huit critères communs afin de régir les exportations d'armes. Ces critères prennent en compte :

- la position intérieure et régionale du pays acheteur ;
- le respect des droits de l'homme par le pays acheteur et son attitude quant au terrorisme ;
- les conséquences de l'acquisition d'armement sur l'économie du pays acheteur.

Les huit critères adoptés sont les suivants :

- 1- Le respect de leurs engagements internationaux par les Etats membres de l'Union, en particulier les sanctions décrétées par le Conseil de sécurité des Nations unies et celles décrétées par l'Union, les accords sur la non-prolifération et autres, ainsi que les autres obligations internationales.
- 2- Le respect des droits de l'homme dans les pays de destination finale.
- 3- La situation intérieure du pays de destination finale, en fonction de tensions ou de conflits intérieurs armés.
- 4- La préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales.
- 5- La sécurité nationale des Etats membres de l'Union et des territoires dont les relations extérieures sont de la responsabilité d'un membre de l'Union ainsi que de celle des pays amis et alliés.
- 6- L'attitude du pays acheteur à l'égard de la communauté internationale (particulièrement en matière de terrorisme), la nature de ses alliances et le respect du droit international.
- 7- L'existence d'un risque que l'équipement soit détourné dans le pays acheteur ou réexporté selon des conditions indésirables.
- 8- La compatibilité des exportations d'armes avec la capacité technique et économique du pays destinataire, en tenant compte du souhait que tout Etat devrait assurer ses besoins légitimes de sécurité et de défense en y affectant le minimum possible de ressources.

Cependant, ces décisions du Conseil européen posent problème à double titre : elles ne lient pas les Etats membres et il n'existe aucun accord sur la manière d'interpréter ces huit critères.

1) Le Code de conduite européen

C'est pourquoi, dès 1995, afin de fournir une interprétation commune de ces critères et d'obtenir leur application

harmonisée, des organisations non-gouvernementales (*Saferworld, le British American Security Information Council et le World Development Movement*), après consultation d'experts juridiques internationaux, ont pris l'initiative de proposer un Code de conduite européen soutenu par plus de 600 associations européennes et plus d'une centaine de personnalités.

Ce Code de conduite définit les termes de chaque critère. Si l'on prend le critère numéro deux, qui concerne le respect des droits de l'Homme, ce code prévoit que le pays de destination finale :

- n'ait pas commis d'atteintes larges ou systématiques aux droits de l'homme durant les trois années précédentes ;
- ait ratifié les deux pactes internationaux sur les droits civils et politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels ;
- ait donné suite à la volonté populaire d'élections pluralistes équitables, sérieuses et efficaces ;
- ait promu le contrôle civil des forces armées et des forces de sécurité.

2) Le Code de conduite international des prix Nobel

En 1997, des prix Nobel constatent avec inquiétude que les armes qui font l'objet d'un transfert international sont souvent utilisées pour commettre des actes d'agression entre Etats ou au sein même d'un Etat. Ils remarquent aussi que ces transferts peuvent compromettre le développement social et économique tant dans les pays exportateurs qu'importateurs, en détournant des ressources peu abondantes. Ils ont donc également pris l'initiative d'un code de conduite international afin de définir des règles communes pour les exportations d'armements dans le monde entier, en confiant aux Nations unies le soin de participer au contrôle et à la vérification de son application.

Ce code de conduite demande que le pays de destination finale prenne en compte les principes suivants :

- la conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme ;
- le respect du droit international humanitaire ;
- le respect des droits démocratiques ;
- le respect des embargos internationaux sur les armes et des sanctions militaires ;
- la participation à l'élaboration du Registre des armes classiques des Nations unies ;
- l'engagement en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales ;
- l'opposition au terrorisme ;
- l'encouragement du développement humain. ▲



De plus, les industriels de l'armement s'abritent souvent derrière le "chantage" à l'emploi, sur le fait que les exportations sont vitales pour la survie de leur activité, que le marché intérieur se réduit et donc qu'il faut exporter, qu'on ne peut amortir les énormes investissements de recherche et développement que par la production de longues séries, etc.

Pourtant plusieurs brèches sont déjà ouvertes. La presse, grand public ou spécialisée, se fait souvent l'écho des contrats en cours ou signés. Le Registre des Nations unies, qui ne concerne que sept catégories d'armes, oblige également les Etats à plus de transparence. De même, certains Etats (comme la Suède par exemple) publient annuellement un rapport complet sur leurs exportations. Les Etats-Unis vont sans doute mettre en place un système de pré-contrôle plus contraignant pour les industriels. Les industriels européens ne sont pas prêts, pour leur part, à accepter un tel système de contrôle de leurs exportations d'armements.

Cette transparence est fondamentale pour que les parlementaires et la société civile jouent leur rôle. Mais elle ne peut être efficace que si elle est appliquée très largement par tous les Etats. Cela nécessite le développement d'une large confiance entre tous les partenaires, et l'instauration d'un dialogue. Les ONG (associations de développement, de paix, de désarmement, de droits de l'homme) regrettent ainsi l'absence de syndicats dans ces discussions.

La campagne pour interdire les mines antipersonnel a eu l'avantage de développer les discussions et la confiance entre partenaires étatiques et associatifs. Mais c'est la force de la société civile qui a imposé ce dialogue. Il faudra s'appuyer sur ce succès pour faire pression afin d'obtenir une meilleure transparence, même si les obstacles et les réticences sont encore grandes. Enfin, la responsabilité des gouvernements n'est pas de réduire le commerce des armes, mais seulement de le contrôler par rapport à des critères préalablement définis.

Contrôler l'offre et la demande des armes légères

Les liens entre conflits et pauvreté sont patents. La prolifération des armes légères génère un recours à la violence plus fréquent, et a tendance à allonger les conflits. La présence des armes développe la "culture de violence". Les civils en sont les victimes les plus fréquentes. Les "humanitaires" sont également attaqués, ainsi que les témoins potentiels (journalistes, missionnaires, expatriés...). Quinze des vingt pays les plus pauvres ont subi des conflits dans les dix dernières années. La majeure partie d'entre eux trouvent leur origine dans l'exclusion sociale. Toutes ces raisons appellent à un meilleur contrôle.

De nombreux pays exportateurs ont une réglementation sur l'exportation des armes conventionnelles. Mais les armes légères sont rarement concernées. Il faut donc :

- *Renforcer le contrôle par les Etats membres de l'Union européenne des exportations d'armes légères.*

Cela passe par un renforcement et une coordination des législations nationales, par une surveillance des circuits suivis par ces armes ("traçabilité"), par un programme européen de lutte contre le marché noir et les transferts illicites.

- *Développer des programmes européens cohérents d'assistance aux régions en conflit.*

L'Union européenne doit développer ses actions dans la prévention des conflits, intégrer l'assistance à la sécurité dans l'aide au développement, contrôler l'arrivée et la dissémination des armes légères dans les régions en conflit.

- *Développer une coopération internationale plus étendue.*

Il faut renforcer la coopération internationale avec les différents pays fournisseurs, développer des accords sur la transparence, promouvoir les contrôles et la destruction des excédents d'armes légères.

Vaste programme, dont se préoccupent déjà certains Etats. Ainsi la Belgique s'y est déjà attelée, dans le cadre de la redéfinition de sa politique étrangère de développement, basée sur trois clés : les droits de l'homme, la "bonne gouvernance" et la démocratisation.

Le département belge du développement a également créé une ligne budgétaire spécifique pour la « *prévention des conflits et la construction de la paix* ». La Belgique soutient ainsi un programme de démocratisation pour les forces de police sud-africaines, un programme de démobilisation des forces armées en Angola, en Ouganda et au Rwanda. Elle rassemble aussi les résultats de recherche des ONG et des cercles universitaires sur ce sujet. Tout cela concourt à la prise de conscience, mais il y aurait besoin d'une campagne globale d'information pour la développer.

En juin 1997, le Conseil européen a approuvé le programme de l'Union européenne pour la « *prévention et la lutte contre le trafic illicite des armes conventionnelles* ». Ce programme doit être mis en place, parallèlement à un renforcement de la surveillance, par les Nations unies, dans les zones de conflit ainsi qu'un soutien au programme de reconversion, de démobilisation et de réinsertion des combattants, particulièrement des femmes et des enfants.

Les expériences sont importantes, car il faut s'appuyer sur ce qui fonctionne réellement sur le terrain. De plus la technique peut aujourd'hui venir aider le contrôle des trafics : ainsi, les armes peuvent être marquées de façon indélébile, pour que l'on puisse connaître sur le terrain sa provenance. Il est ainsi possible de créer et de maintenir accessible une base de données sur les armes légères.

La non prolifération est aujourd'hui devenue "pensable". Les ONG ont un rôle fondamental à jouer car elles sont souvent les seules à pouvoir rétablir la confiance entre les différents acteurs en conflit.

En conclusion...

Il est nécessaire de développer la coordination à tous les niveaux : sur les lieux de conflit, au niveau régional, national et international. De même, le dialogue doit s'établir en confiance entre tous les acteurs : Etats, élus, ONG et société civile, syndicats, industries d'armements, intermédiaires, etc.

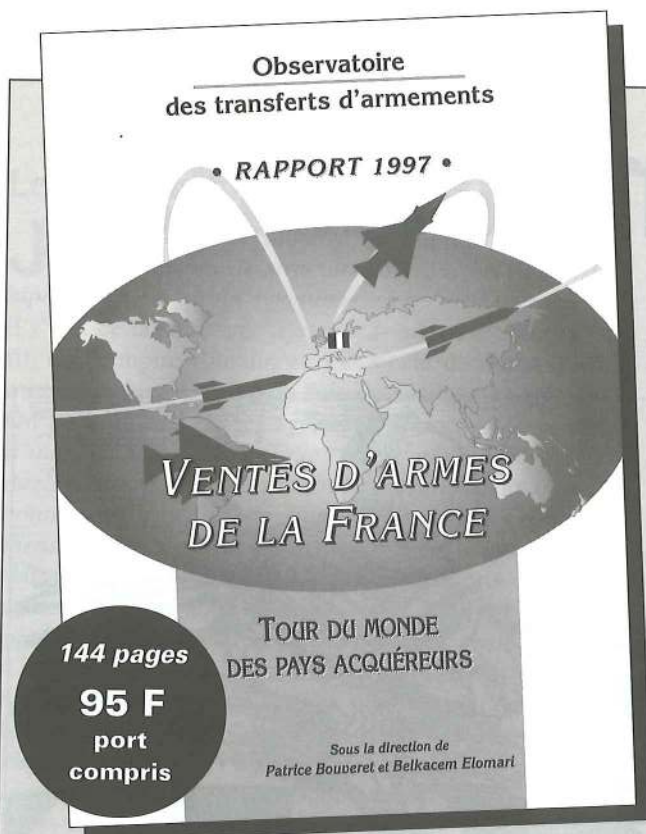
Cessons enfin cette opposition entre la défense nationale et l'éthique internationale. Il est temps de se placer à un autre niveau : celui de la sécurité internationale.

Cette conférence aura permis un dialogue, un partage d'informations entre différents acteurs (Etats, ONG...), en toute confiance réciproque. D'autres conférences sont prévues. Une campagne mondiale contre les armes

légères est en préparation. Une campagne européenne sur le Code de conduite est en cours. Un code international, développé par des personnalités prix Nobel de la paix, est proposé aux Nations unies.

La France vient de déclarer, par la voix de Lionel Jospin, soutenir les initiatives pour un meilleur contrôle du commerce des armes. Mais quelles mesures concrètes vont être prises ? D'autant que la France est trop souvent perçue par les représentants des autres pays de l'Union européenne comme traînant les pieds sur ce sujet...

Alors pour reprendre notre rêve du départ, à quand une semblable conférence internationale à l'Assemblée nationale française ? ▲



VIENT DE PARAÎTRE

La troisième édition du rapport annuel de l'Observatoire des transferts d'armements fait le point sur les transferts d'armes et l'évolution de l'industrie d'armements de la France dans le contexte européen et international.

Dans l'attente de la mise en place par l'Union européenne d'un véritable "Code de conduite" des exportations d'armes — actuellement en discussion entre la Grande-Bretagne et la France — l'Observatoire présente les acquisitions d'armes françaises — 64 pays-acheteurs recensés en 1996-1997 — en regard des huit critères déjà adoptés

par le Conseil européen en 1991 et 1992. Selon nos estimations, 47 Etats ne sont pas en conformité avec ces critères...

Le Rapport de l'Observatoire des transferts d'armements remplit un espace unique d'analyse et de réflexion dans un domaine où l'opinion publique est en attente d'un meilleur contrôle au nom du respect de la démocratie et des droits de l'homme.

Avec les contributions de Bruno Barrillot, Patrice Bouveret, Belkacem Elomari, Jean-Paul Hébert et Evelyne Massamba

Observatoire des transferts d'armements

187 montée de Choulans, F-69005 Lyon

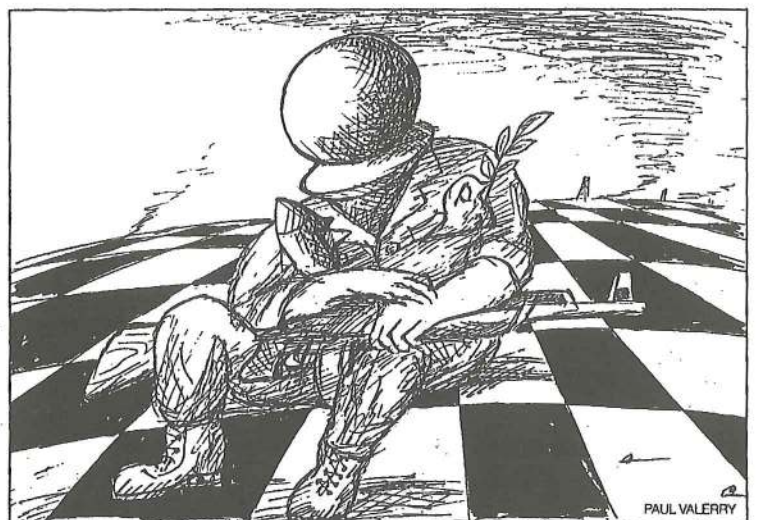


JOURNÉE D'ÉTUDE

L'effondrement de l'ordre bipolaire annonce-t-il la fin de l'ordre militaire ?

Le 15 mars 1997, se tenait à Paris la seconde journée d'études de Damoclès autour des interventions de Maurice Bertrand et du général Eric de La Maisonneuve. Nous publions les deux interventions que les auteurs ont bien voulu transcrire. Nous les en remercions.

La question qui servait de trame à cette journée d'étude —



PAUL VALÉRY

pour paradoxale qu'elle puisse apparaître — n'était pas simple naïveté de notre part, mais la volonté d'aborder ce débat de fond que Jacques Chirac avait voulu esquiver lors de la réforme des armées qu'il a initiée en 1996.

En effet, la fin de la guerre froide ne doit pas conduire à une simple compression des dépenses militaires mais bien à une réflexion de fond sur le choix de la stratégie la mieux à même d'assurer une plus grande sécurité pour les années à venir ?

L'effondrement de l'ordre bipolaire annonce-t-il la fin de l'ordre militaire ? (1)

Intervention de Maurice Bertrand*

Le titre de votre journée d'études pose une bonne question : le changement en cours dans le domaine de la sécurité au niveau mondial est-il dû seulement à un événement historique — l'effondrement de l'Union soviétique qui a entraîné la fin de l'ordre bipolaire — ou s'agit-il au contraire d'une transformation structurelle de notre société ?

Les "systèmes de sécurité"

J'ai l'intention de soutenir qu'il s'agit bien d'une transformation de structure, dont la fin de l'ordre bipolaire n'est qu'un symptôme, et qu'en l'occurrence, il s'agit de la structure "système de sécurité". Depuis la fin de l'Empire romain, au IV^e siècle de notre ère, le monde a changé plusieurs fois de système de sécurité. On peut définir un tel système comme « l'ensemble d'institutions, de techniques et de méthodes par lesquelles les peuples et les individus assurent leur sécurité contre les risques d'agression, ou autres dangers qui les menacent ». Le premier d'entre eux a été le système féodal, qui se caractérise par les châteaux forts et par un armement qui ignore les armes à feu. Ce système a fait place, entre le XIII^e et le XV^e siècle, à un système d'armées nationales, où les unités politiques territoriales sont devenues plus grandes et plus indépendantes que les unités féodales. Ce régime, où la sécurité reposait théoriquement sur "l'équilibre des puissances" (*balance of power*), a été en fait de façon permanente en déséquilibre, chaque unité cherchant à s'agrandir aux dépens des autres, et a conduit à des guerres innombrables. Ce système d'insécurité a duré du XIV^e siècle environ à la fin de la deuxième guerre mondiale.

En 1945 s'est installé sur une très large partie de la planète, en fait sur l'ensemble des pays dits "développés", un nouveau système, celui des alliances fixes et intégrées, dans lequel les armées nationales subsistaient, mais étaient placées sous le commandement de pays dominants à travers des alliances. Ce système, celui de

l'ordre que vous appelez bipolaire, a duré très peu de temps, moins d'un demi-siècle : institué avec la création de l'Otan, il s'est terminé à la fin de la guerre froide.

Mise en place d'un nouveau système

A partir de 1985, nous sommes entrés dans un nouveau système, qui est extrêmement difficile à définir, car il est en cours d'établissement. Mais sa tendance fondamentale peut être aisément identifiée : il s'agit encore une fois d'un changement de structure des unités politiques. Lorsqu'on parle aujourd'hui d'Union européenne, de mondialisation, de dépassement ou de dépérissement de l'Etat, il devrait être bien évident qu'il ne s'agit pas seulement de transformations de nature économique.

Nous sommes aujourd'hui beaucoup trop convaincus que le changement en cours est seulement dû à l'économie, à la mondialisation des marchés, à la généralisation de l'utilisation de l'électronique, à la disparition des emplois. Le succès du livre de Madame Forrester, *L'horreur économique*, montre bien que ce sont ces phénomènes qui retiennent l'attention de l'opinion. Il s'agit là, sans aucun doute, de phénomènes extrêmement importants : le "mode de production" est en train de changer. Nous passons du mode de production industriel à un mode postindustriel qui n'a plus rien à voir avec le précédent et qui change toutes les données économiques et sociales.

Mais ce serait garder une vue partielle et partielle du problème que de borner son observation à l'économie. Or c'est ce qui se produit actuellement dans les esprits. Nous continuons dans les domaines militaire et politique à vivre sur des idées reçues, et nous croyons que nous vivons encore dans le système de sécurité précédent fait d'un mélange d'armées nationales et d'alliances. Après la fin de la guerre froide, les dépenses militaires ont été réduites d'environ 20 % dans la plupart des pays (sauf en France), mais les armées nationales ont continué à tenir une place fondamentale ainsi que les alliances. On ne sait plus très bien qui est l'ennemi, ni même s'il y a un ennemi, ni quelles sont les menaces, mais on continue allégrement à parler d'élargissement de l'Otan. On vit en ces domaines dans la confusion et l'inquiétude, et l'on n'a pas de perspective à long terme.

Or, pour obtenir une vision d'ensemble, il est bien évident qu'il faut prendre en compte des phénomènes qui se sont produits bien avant la fin de l'ordre bipolaire. Le

* Auteur de *La fin de l'ordre militaire* (Presses des Sciences politiques, Paris, 1995) et de *La stratégie suicidaire de l'Occident* (Bruylant, Bruxelles, 1993)



premier d'entre eux est *la construction de l'Europe*, qui reste encore aujourd'hui difficile sur le plan de l'économie, (cf. Maastricht, les critères de convergence, l'euro, etc.), mais qui a déjà réussi à atteindre l'objectif fondamental de Jean Monnet, c'est-à-dire l'établissement de la paix sur ce continent. La sécurité est assurée en Europe, parce que l'idée même de guerre entre la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne ou l'Autriche est devenue périmée, alors que pendant plus de mille ans les pays européens avaient été presque continuellement en guerre et que ce sont eux qui ont déclenché les deux guerres mondiales. Il s'agit donc bien d'une transformation historique, que la guerre interne à la fédération yougoslave ne contredit pas.

Le deuxième phénomène est *la transformation des rapports militaires entre adversaires potentiels*, qui a commencé avec les accords de "maîtrise des armements" de 1972 et 1979, et s'est développé à partir des mêmes années 70 avec la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) et ses mesures de confiance et de sécurité. A partir de 1986 ces mesures de confiance et de sécurité (transparence des budgets militaires, limitation des manœuvres militaires et invitation d'observateurs, inspections réciproques, etc.) sont devenues beaucoup plus importantes et contraignantes. Elles ont été accompagnées d'un début de réduction concertée des armements, non seulement des armements nucléaires par accords bilatéraux entre les Etats-Unis et l'Union soviétique (accords Start), mais des armements conventionnels en Europe (accords FCE). La transformation de la CSCE en une organisation permanente (OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) comprenant 54 pays, institutionnalise ce nouveau style de relations pacifiques sur un plan intercontinental au niveau de l'ensemble de l'hémisphère Nord.

Enfin le troisième phénomène sociopolitique, qui vient compléter les deux précédents, est que *l'idée de conquête territoriale est devenue ridicule*. Le *Livre blanc* français sur la défense de 1994 le constate officiellement pour notre pays en déclarant dans sa première phrase : « *Pour la première fois de son histoire, la France ne connaît plus de menace militaire directe à proximité de ses frontières.* » Mais ceci est désormais vrai de presque tous les pays. Depuis la fin de la décolonisation, l'idée qu'une conquête territoriale pourrait avoir quelque intérêt pour un peuple ou pour un pays n'est plus réaliste. Il n'existe plus aujourd'hui de revendications territoriales entre grandes puissances, ni entre pays développés, ni pour la grande majorité des Etats. Les quelques exceptions que l'on pourrait citer — les îles Spratly, deux îles du fleuve Amour, un bout de territoire entre l'Inde et la Chine, un morceau d'île entre la Russie et le Japon — ne provoqueront certainement pas de guerres. Même s'il y a encore des dominations territoriales contestées (par exemple le Tibet pour la Chine), et si l'on peut penser que quelques peuples encore opprimés tenteront de se libérer, il n'en demeure pas moins que la possibilité de nouvelles conquêtes territoriales a pratiquement disparu. Des problèmes de territoires subsistent dans des cas très particuliers, comme entre Israël et les Palestiniens, mais il s'agit d'exceptions. Dans

ces conditions la paix entre grandes puissances et même entre Etats en général est à peu près garantie. C'est une situation historique radicalement nouvelle, dont on n'a pas encore mesuré les conséquences.

En revanche, des conflits intraétatiques continuent de se développer, en général dans les pays pauvres, et le système de sécurité existant ne se montre pas capable de les apaiser ou de les prévenir. Les efforts qui ont été faits et continuent d'être faits à cette fin n'ont pas réussi dans la plupart des cas. A côté de deux ou trois petits succès, comme en Salvador ou en Namibie, on ne compte que des échecs qu'il est inutile d'énumérer, en ex-Yougoslavie, en Somalie, au Rwanda, dans de nombreux pays d'Afrique, dont l'ex-Zaïre récemment, pour ne pas parler de l'Algérie.

Notre système de sécurité est donc dichotomique. Les pays riches disposent — pour la première fois de leur histoire — d'un système satisfaisant, alors que tel n'est pas le cas des pays pauvres et récents, issus de la décolonisation, et qui ne disposent souvent que d'appareils étatiques artificiels, incapables d'assurer leurs fonctions. Il existe même des pays qui n'ont pas d'Etat, comme par exemple la Somalie. Et les organisations internationales existantes, en charge des questions de sécurité, notamment l'ONU, n'ont visiblement pas été conçues pour aider à résoudre ces problèmes.

De la diplomatie préventive à la prévention

Il est donc indispensable de se demander si ce système très efficace pour les conflits entre Etats, totalement inefficace pour les conflits internes, peut évoluer et s'améliorer. L'hypothèse optimiste serait que l'évolution qui a permis aux Européens d'établir une paix définitive sur leur continent et aux grandes puissances de renoncer à se conquérir mutuellement des bouts de territoires, puisse s'étendre à l'ensemble de la planète.

Les méthodes suivies jusqu'ici par les gouvernements ne vont pas dans cette direction. Ils ont été soumis à la pression des médias, qui ont donné aux conflits internes une grande publicité, et à celle de l'opinion publique qui attendait que des efforts soient faits pour les apaiser. Mais jusqu'ici les réponses apportées à ces attentes n'ont pas été satisfaisantes. Les interventions semi-militaires semi-humanitaires de l'ONU ont permis aux grandes puissances de se décharger de leurs responsabilités sur une organisation internationale, que pourtant elles dirigeaient, mais elles n'ont abouti qu'à des échecs. D'autre part la notion de prévention est devenue à la mode, mais les gouvernements ont toujours agi trop tardivement, quand les crises avaient atteint un point de non-retour. Tous les secrétaires généraux de l'ONU ont demandé avec insistance au Conseil de sécurité de faire de la prévention, au lieu de se livrer à un travail de pompiers qui n'intervient que lorsque les incendies sont déclarés. Mais le Conseil de sécurité n'a aucun moyen de faire de la prévention. Il ne dispose ni de moyens d'information, ni